

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Jura 2022

Table des matières

1	Introduction	4	3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	37
2	Aperçu	5	3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	37
2.1	Infractions selon la loi	5	3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	37
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5	3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	38
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6	3.4	Infractions contre le patrimoine	39
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6	3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	39
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6	3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	40
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7	3.5	Brigandage	41
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8	3.5.1	Brigandage selon l'instrument	41
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9	3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	41
2.3.1	Code pénal (CP)	9	3.6	Vol	42
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12	3.6.1	Répartition selon le type de vol	42
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15	3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18	3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18	3.7	Vol de véhicule	46
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18	3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	46
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20	3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	22	3.8	Dommmages à la propriété	47
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	24	3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	25	3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47
3	Partie détaillée	26	3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	48
3.1	Infractions de violence	26	3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	48
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26	3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27	3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	28	3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	52
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	30	3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	54
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32	3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	55
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	33	3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	56
3.2	Violence domestique	34	3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	56
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	34	3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	57
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	35			
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	36			

3.11	Criminalité numérique	58
3.11.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	58
3.11.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	59
3.11.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	60
4	Évolution	61
4.1	Infractions selon la loi	61
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
4.1.2	Code pénal: infractions par district	64
4.1.3	Code pénal: infractions par commune	65
4.1.4	Infractions de violence	66
4.1.5	Infractions de violence domestiques	68
4.1.6	Infractions contre le patrimoine	69
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: infractions par district	72
4.1.9	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	73
4.1.10	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	74
4.1.11	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	76
4.1.12	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	77
5	Suppléments cantonaux	78
5.1	Événements cantonaux	78
6	Glossaire méthodologique	79
6.1	Introduction	79
6.2	Définitions	79
6.2.1	Le cas/l'affaire	79
6.2.2	L'infraction	79
6.2.3	L'Élucidation	79
6.2.4	La personne prévenue	79
6.2.5	La personne lésée	80
6.2.6	La population résidante permanente	80
6.2.7	Etat des communes	80
6.3	Principes d'exploitation des données	80
6.3.1	Statistique de sortie	80
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	80
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	80
6.3.4	Chiffres absolus	81
6.3.5	Chiffres relatifs	81
6.3.6	Graphiques	81

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

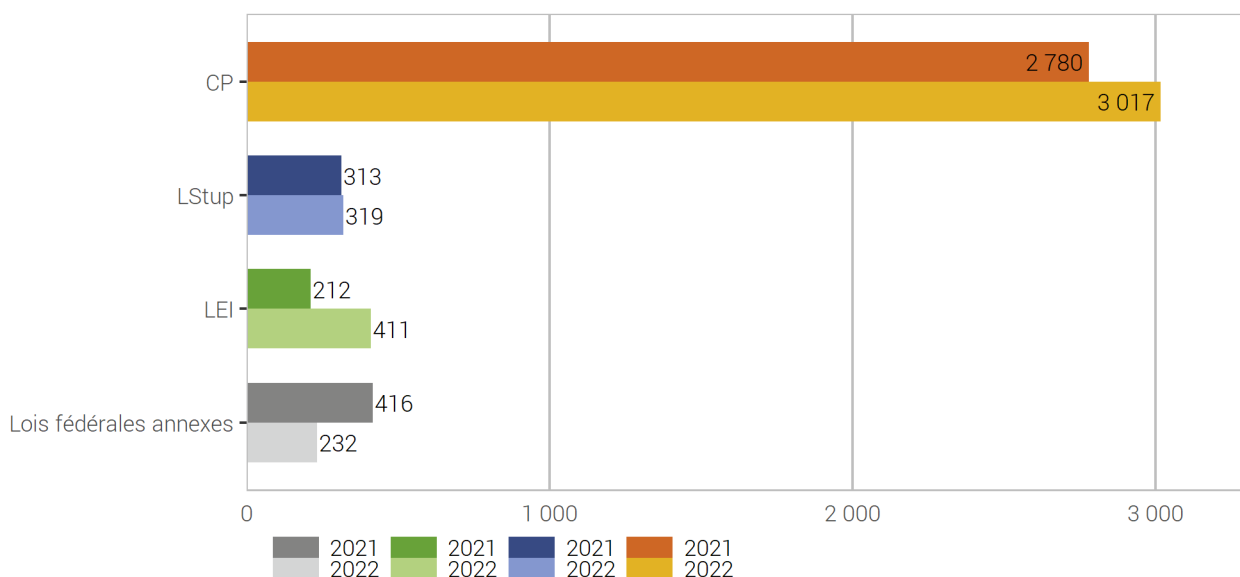
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 232 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2022. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions se­lon la loi

Élu­c­i­da­tions et é­vo­lu­tion des in­frac­tions se­lon la loi

T 1

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élu­c­i­da­tions	Infractions	Élu­c­i­da­tions	
Code pé­nal (CP)	2 780	46,0%	3 017	41,9%	9%
Loi sur les stu­pé­fian­ts (LStup)	313	99,0%	319	99,7%	2%
Loi sur les étran­gers et l'in­té­gra­tion (LEI)	212	100,0%	411	100,0%	94%
Autres lois fédé­ra­les an­nexes	416	99,0%	232	97,4%	-44%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

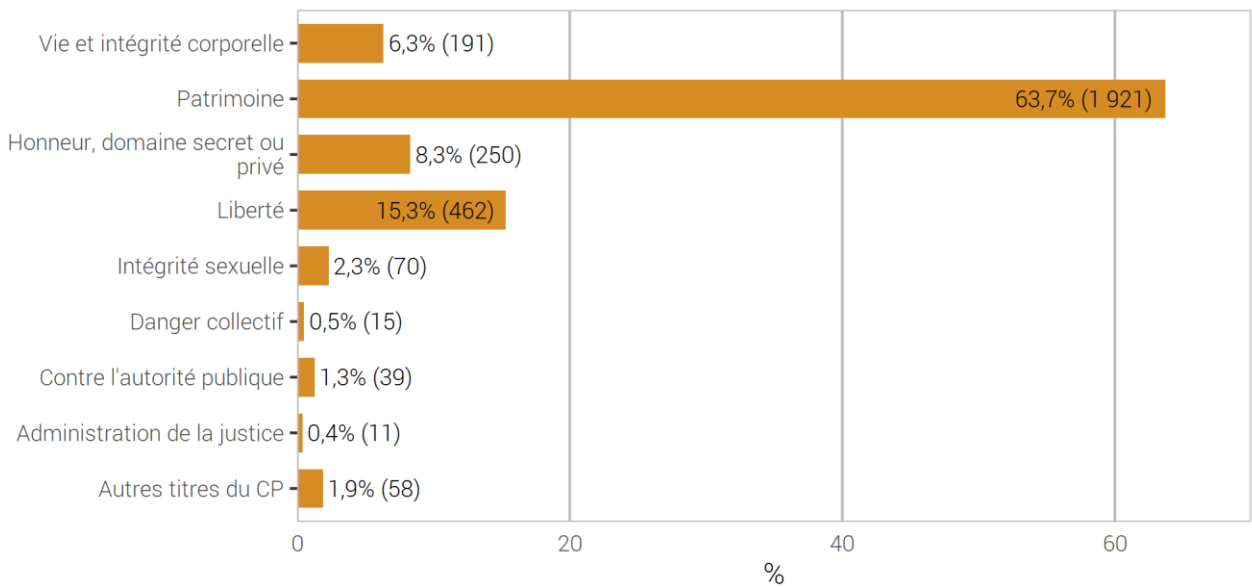
© OFS 2023

2.2 In­frac­tions du Code pé­nal (CP)

2.2.1 Ré­par­ti­tion se­lon les ti­tres du Code pé­nal (CP)

Ré­par­ti­tion se­lon les ti­tres du Code pé­nal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	2 780	46,0%	3 017	41,9%	9%
Total vie et intégrité corporelle	204	91,7%	191	87,4%	-6%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	100,0%	5	80,0%	150%
Lésions corporelles simples (art. 123)	59	89,8%	56	82,1%	-5%
Total patrimoine	1 684	26,2%	1 921	23,9%	14%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	648	26,9%	822	30,2%	27%
dont vol par effraction	146	30,8%	197	18,8%	35%
dont vol à l'arrachée	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Vol de véhicule (art. 139)	269	16,7%	295	10,8%	10%
Brigandage (art. 140)	4	75,0%	2	100,0%	-50%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	280	28,2%	240	22,1%	-14%
Escroquerie (art. 146)	178	18,0%	226	18,6%	27%
Extorsion et chantage (art. 156)	12	16,7%	12	0,0%	0%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	3	100,0%	0	–	-100%
Total honneur, domaine secret ou privé	247	91,9%	250	95,2%	1%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	57	84,2%	51	86,3%	-11%
Total liberté	445	56,6%	462	49,1%	4%
Menaces (art. 180)	115	93,0%	118	95,8%	3%
Contrainte (art. 181)	43	90,7%	36	77,8%	-16%
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	0	–	0	–	0%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	35	91,4%	19	100,0%	-46%
Total intégrité sexuelle	74	83,8%	70	81,4%	-5%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	14	92,9%	20	80,0%	43%
Viol (art. 190)	3	66,7%	3	66,7%	0%
Exhibitionnisme (art. 194)	12	66,7%	2	50,0%	-83%
Pornographie (art. 197)	19	89,5%	18	94,4%	-5%
Total danger collectif	13	76,9%	15	86,7%	15%
Incendie intentionnel (art. 221)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Total autorité publique	44	95,5%	39	100,0%	-11%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	20	100,0%	26	100,0%	30%
Total administration de la justice	11	100,0%	11	90,9%	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	4	100,0%	4	100,0%	0%
Autres infractions du Code pénal	58	79,3%	58	91,4%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

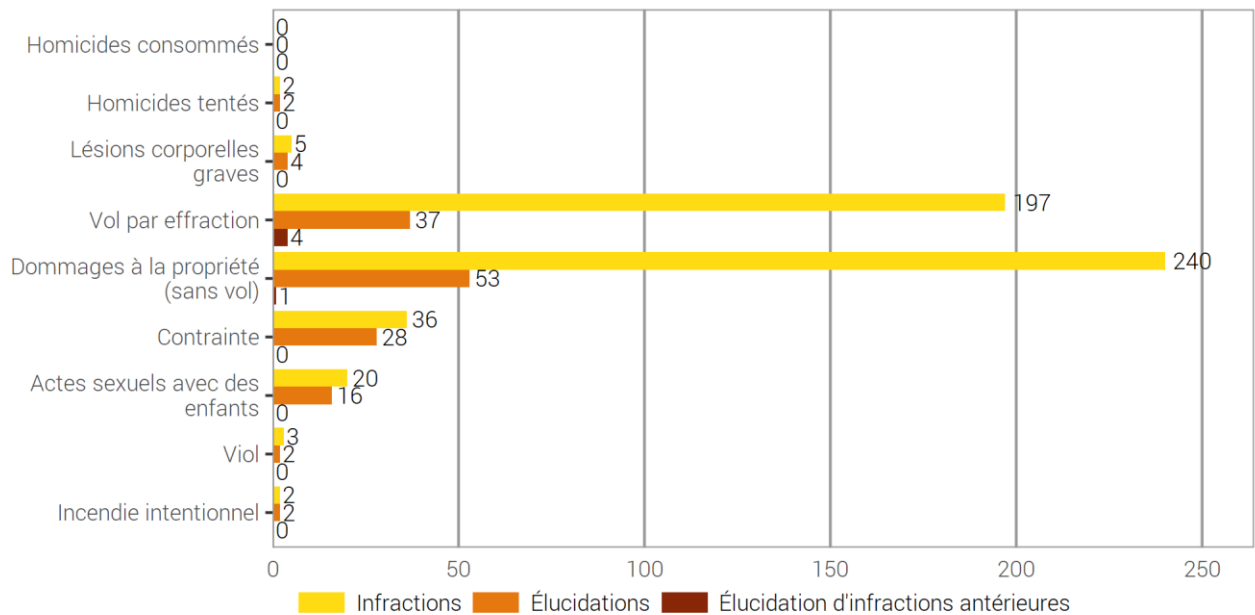
Remarque : un vol avec effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol avec effraction, le vol par introduction clandestine et le vol avec effraction de véhicules sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) ¹

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

¹ La méthode d'évaluation des élucidations ultérieures a été modifiée pour la SPC 2022 en raison d'une erreur. Les chiffres de la catégorie d'infractions antérieures ne sont donc pas comparables à ceux des rapports annuels des années précédentes.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

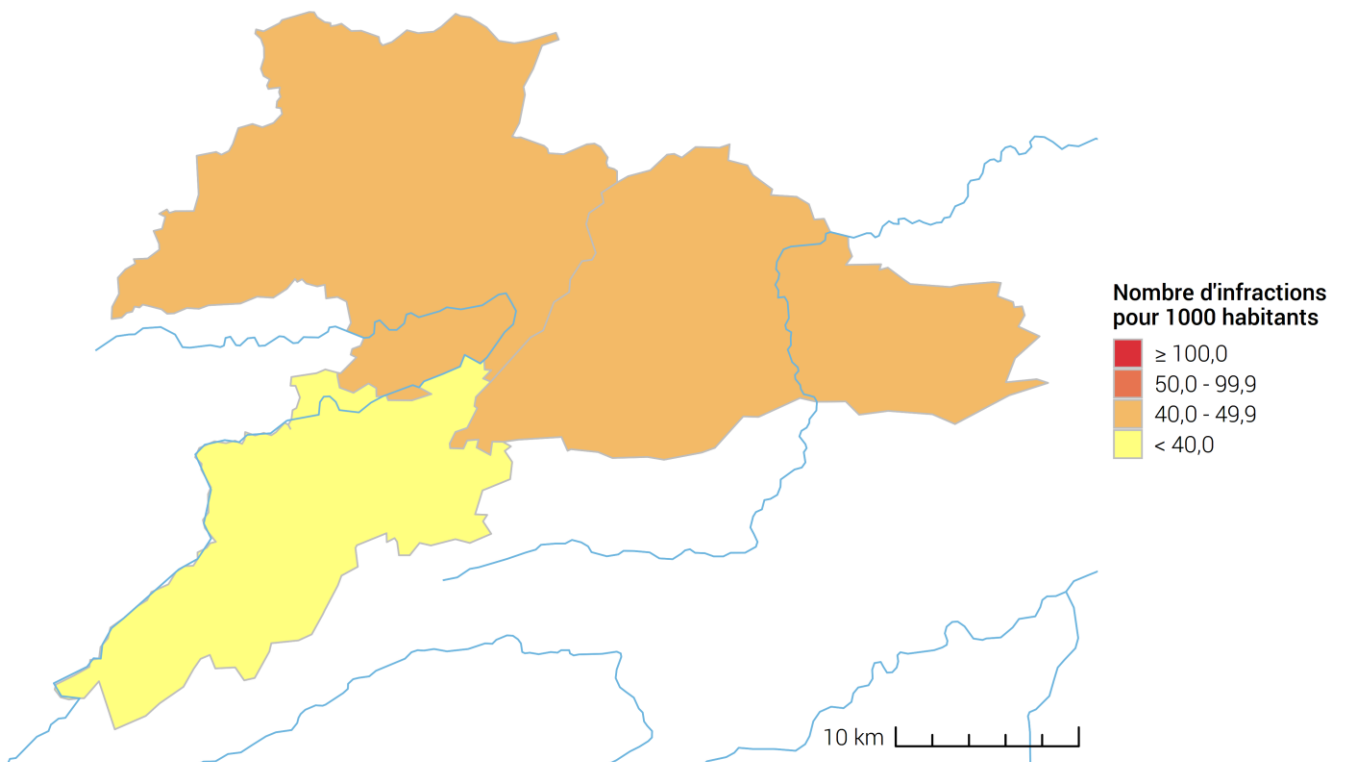
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2022), STATPOP (2021)

© OFS, CRIME, 2023

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par district

T 3

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	1 494	38 954	38,4	1 607	39 125	41,1	8%
Porrentruy	987	24 276	40,7	1 140	24 195	47,1	16%
Les Franches-Montagnes	299	10 479	28,5	270	10 478	25,8	-10%

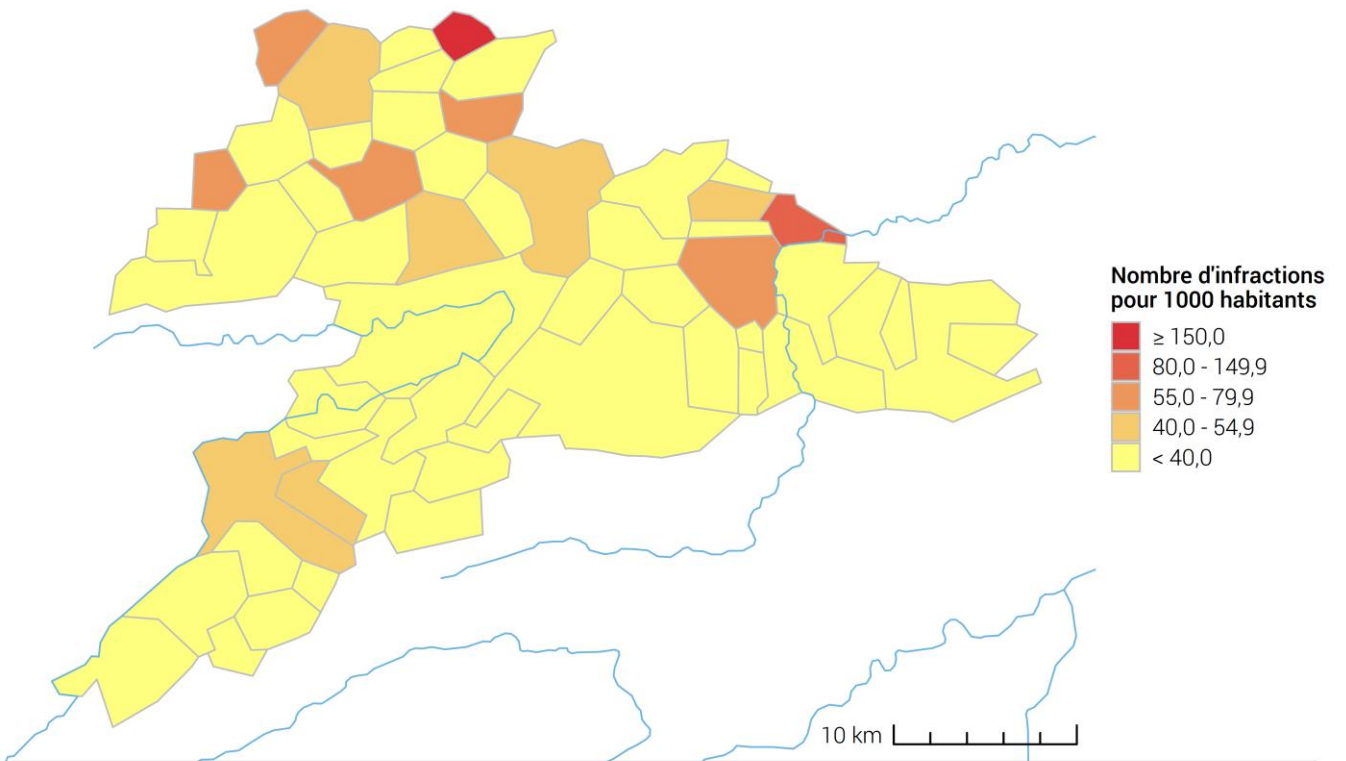
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2022), STATPOP (2021)

© OFS, CRIME, 2023

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	767	12 618	60,8	901	12 479	72,2	17%
Haute-Sorne	263	7 167	36,7	215	7 261	29,6	-18%
Porrentruy	430	6 434	66,8	472	6 466	73,0	10%
Courrendlin	133	3 631	36,6	102	3 728	27,4	-23%
Courroux	73	3 313	22,0	86	3 345	25,7	18%
Val Terbi	38	3 190	11,9	58	3 229	18,0	53%
Courtételle	83	2 644	31,4	73	2 652	27,5	-12%
Saignelégier	80	2 615	30,6	105	2 580	40,7	31%
Courgenay	70	2 400	29,2	97	2 412	40,2	39%
Le Noirmont	69	1 914	36,1	60	1 909	31,4	-13%
Alle	47	1 895	24,8	41	1 891	21,7	-13%
Fontenais	37	1 690	21,9	58	1 697	34,2	57%
Les Breuleux	44	1 528	28,8	36	1 506	23,9	-18%
Develier	24	1 371	17,5	27	1 359	19,9	13%
Clos du Doubs	39	1 263	30,9	39	1 284	30,4	0%
Les Bois	23	1 246	18,5	18	1 270	14,2	-22%
Basse-Allaine	38	1 241	30,6	50	1 225	40,8	32%
Boncourt	70	1 195	58,6	86	1 185	72,6	23%
La Baroche	36	1 135	31,7	60	1 126	53,3	67%
Haute-Ajoie	63	1 096	57,5	42	1 073	39,1	-33%
Cornol	23	1 028	22,4	31	1 016	30,5	35%
Boécourt	15	923	16,3	28	947	29,6	87%
Courtedoux	11	755	14,6	16	735	21,8	45%
Coeuve	36	740	48,6	13	731	17,8	-64%
Rossemaison	2	687	2,9	2	710	2,8	0%
Lajoux (JU)	17	671	25,3	9	701	12,8	-47%
Bonfol	18	663	27,1	10	642	15,6	-44%
Bure	17	645	26,4	15	633	23,7	-12%
Montfaucon	11	572	19,2	10	564	17,7	-9%
Vendlincourt	11	560	19,6	31	559	55,5	182%
Mervelier	4	528	7,6	5	538	9,3	25%
Muriaux	23	490	46,9	9	525	17,1	-61%
Les Genevez (JU)	14	516	27,1	2	518	3,9	-86%
Châtillon (JU)	5	485	10,3	6	469	12,8	20%
Soyhières	33	436	75,7	49	440	111,4	48%
Courchapoix	2	446	4,5	10	439	22,8	400%
Movelier	14	415	33,7	18	421	42,8	29%
Grandfontaine	8	387	20,7	7	390	17,9	-13%
Pleigne	5	349	14,3	12	346	34,7	140%
Fahy	7	347	20,2	22	340	64,7	214%
Autres communes	77	2 480	-	86	2 457	-	12%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

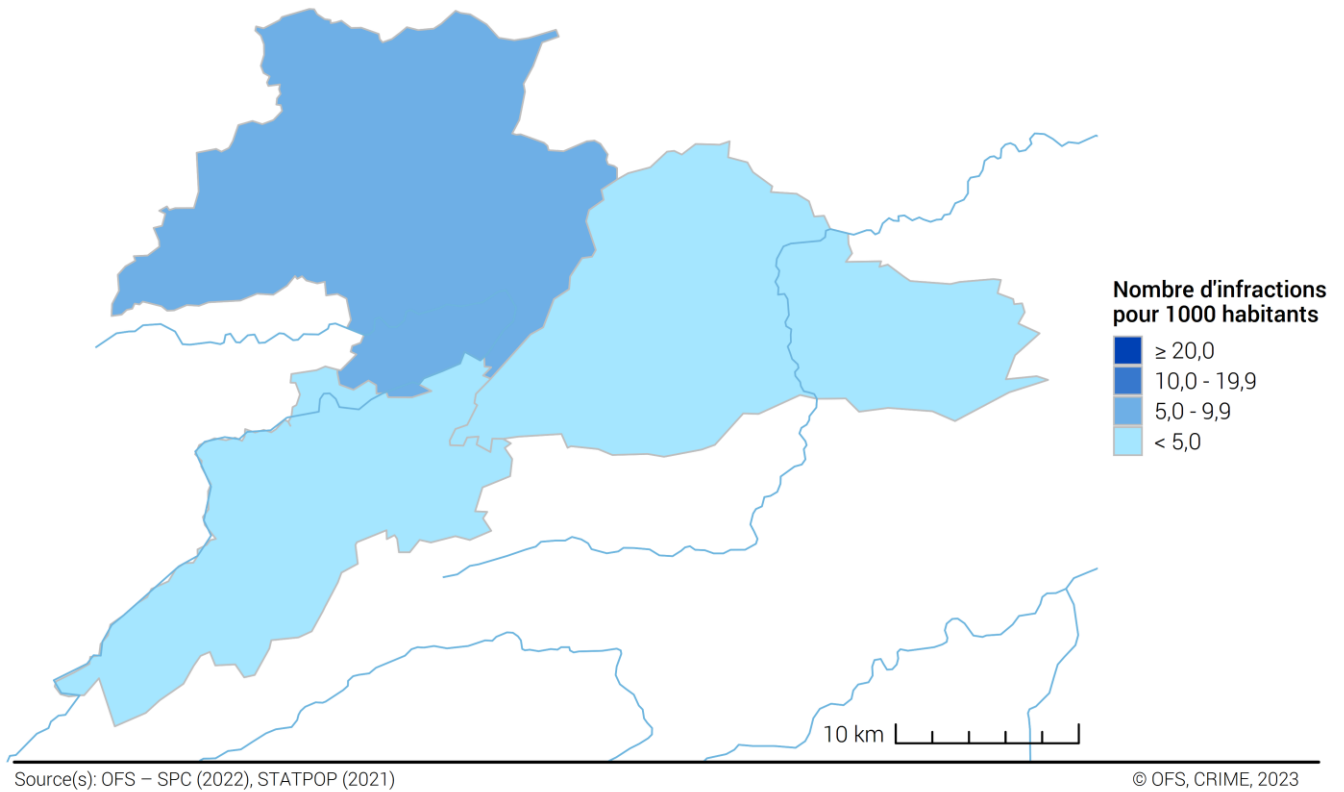
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par district

G 6



2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	131	38 954	3,4	121	39 125	3,1	-8%
Porrentruy	163	24 276	6,7	188	24 195	7,8	15%
Les Franches-Montagnes	19	10 479	1,8	10	10 478	1,0	-47%

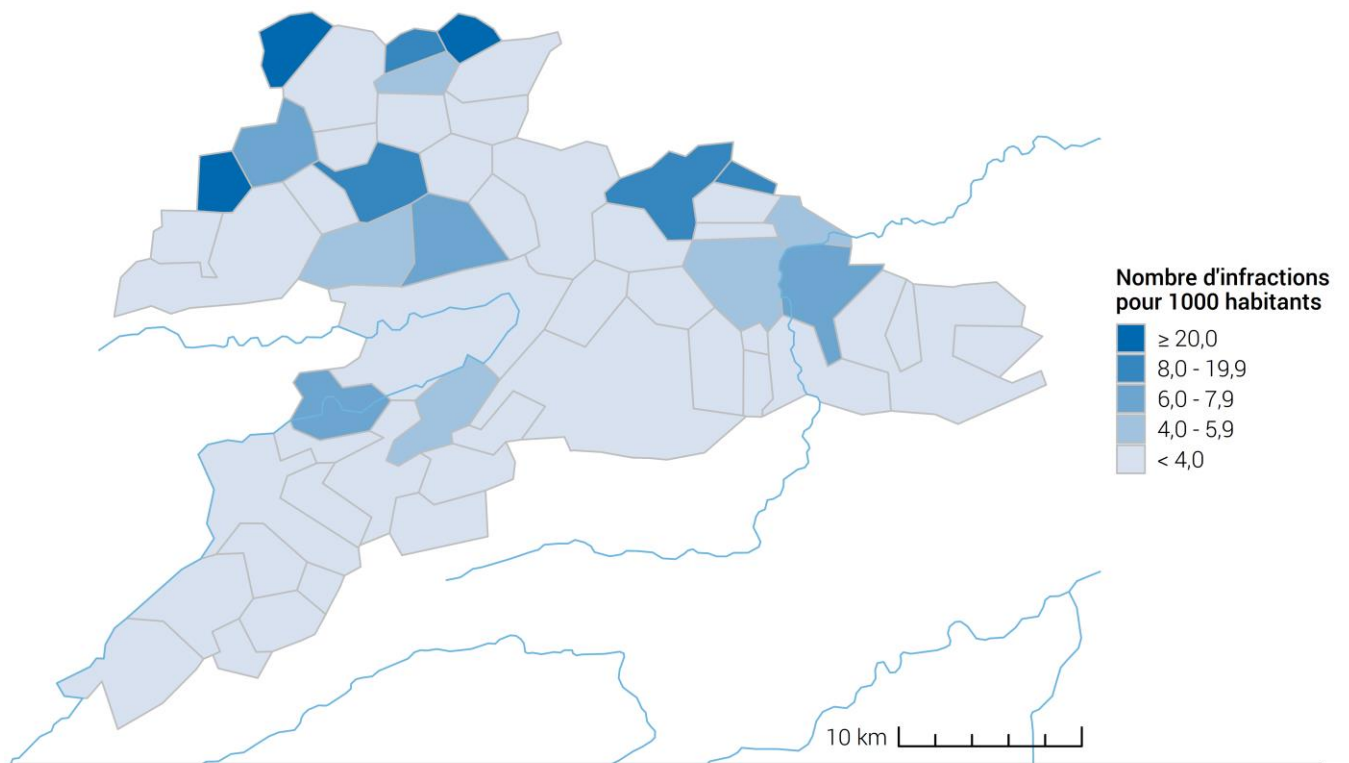
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2022), STATPOP (2021)

© OFS, CRIME, 2023

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	73	12 618	5,8	66	12 479	5,3	-10%
Haute-Sorne	14	7 167	2,0	10	7 261	1,4	-29%
Porrentruy	40	6 434	6,2	63	6 466	9,7	58%
Courrendlin	10	3 631	2,8	4	3 728	1,1	-60%
Courroux	4	3 313	1,2	24	3 345	7,2	500%
Val Terbi	2	3 190	0,6	4	3 229	1,2	100%
Courtételle	3	2 644	1,1	1	2 652	0,4	-67%
Saignelégier	6	2 615	2,3	3	2 580	1,2	-50%
Courgenay	6	2 400	2,5	15	2 412	6,2	150%
Le Noirmont	1	1 914	0,5	2	1 909	1,0	100%
Alle	3	1 895	1,6	2	1 891	1,1	-33%
Fontenais	14	1 690	8,3	8	1 697	4,7	-43%
Les Breuleux	1	1 528	0,7	1	1 506	0,7	0%
Develier	14	1 371	10,2	1	1 359	0,7	-93%
Clos du Doubs	2	1 263	1,6	5	1 284	3,9	150%
Les Bois	1	1 246	0,8	1	1 270	0,8	0%
Basse-Allaine	6	1 241	4,8	1	1 225	0,8	-83%
Boncourt	57	1 195	47,7	65	1 185	54,9	14%
La Baroche	8	1 135	7,0	2	1 126	1,8	-75%
Haute-Ajoie	1	1 096	0,9	2	1 073	1,9	100%
Cornol	0	1 028	0,0	1	1 016	1,0	-
Boécourt	0	923	0,0	3	947	3,2	-
Courtedoux	0	755	0,0	1	735	1,4	-
Coeuve	0	740	0,0	0	731	0,0	0%
Rossemaison	0	687	0,0	0	710	0,0	0%
Lajoux (JU)	1	671	1,5	0	701	0,0	-100%
Bonfol	8	663	12,1	2	642	3,1	-75%
Bure	8	645	12,4	4	633	6,3	-50%
Montfaucon	0	572	0,0	1	564	1,8	-
Vendlincourt	2	560	3,6	1	559	1,8	-50%
Mervelier	0	528	0,0	0	538	0,0	0%
Muriaux	5	490	10,2	0	525	0,0	-100%
Les Genevez (JU)	3	516	5,8	0	518	0,0	-100%
Châtillon (JU)	0	485	0,0	0	469	0,0	0%
Soyhières	7	436	16,1	2	440	4,5	-71%
Courchapoix	2	446	4,5	0	439	0,0	-100%
Movelier	0	415	0,0	1	421	2,4	-
Grandfontaine	0	387	0,0	0	390	0,0	0%
Pleigne	0	349	0,0	3	346	8,7	-
Fahy	6	347	17,3	9	340	26,5	50%
Autres communes	5	2 480	-	11	2 457	-	120%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

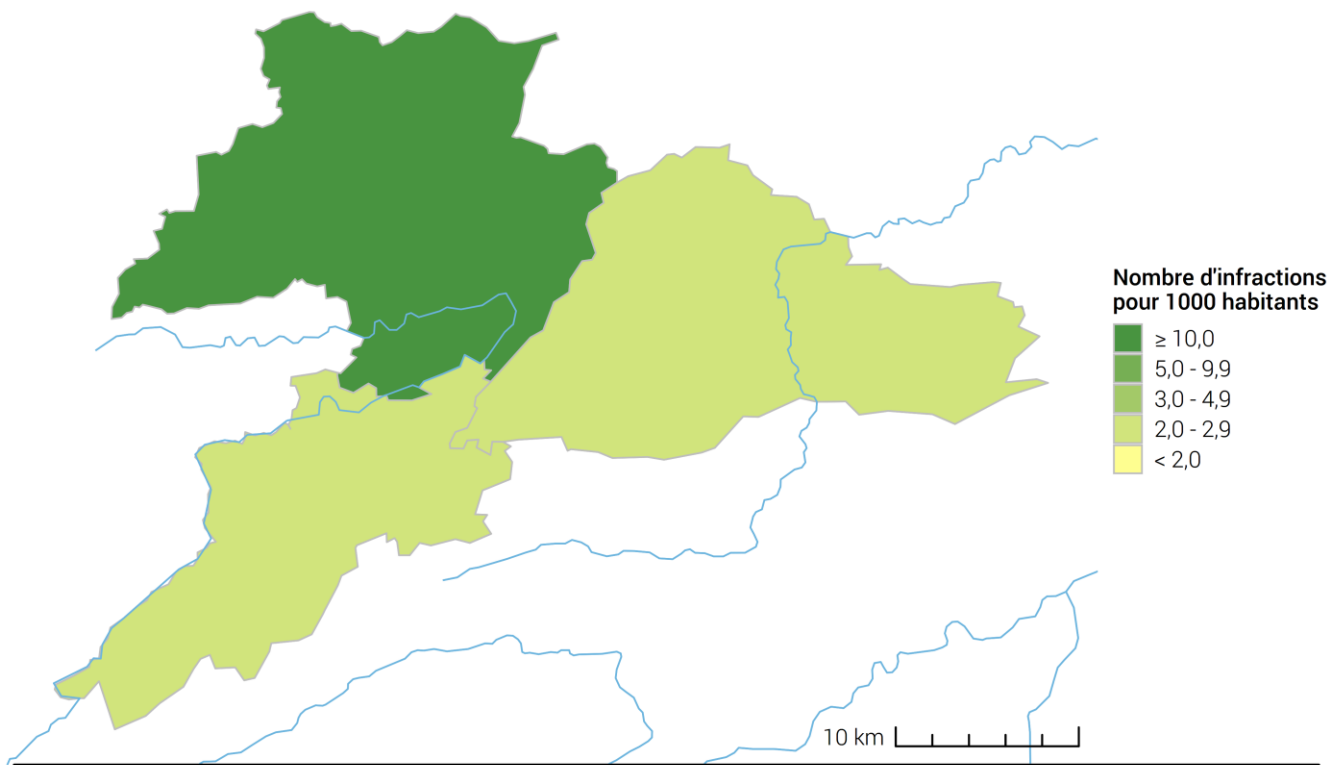
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2022), STATPOP (2021)

© OFS, CRIME, 2023

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	70	38 954	1,8	110	39 125	2,8	57%
Porrentruy	127	24 276	5,2	274	24 195	11,3	116%
Les Franches-Montagnes	15	10 479	1,4	27	10 478	2,6	80%

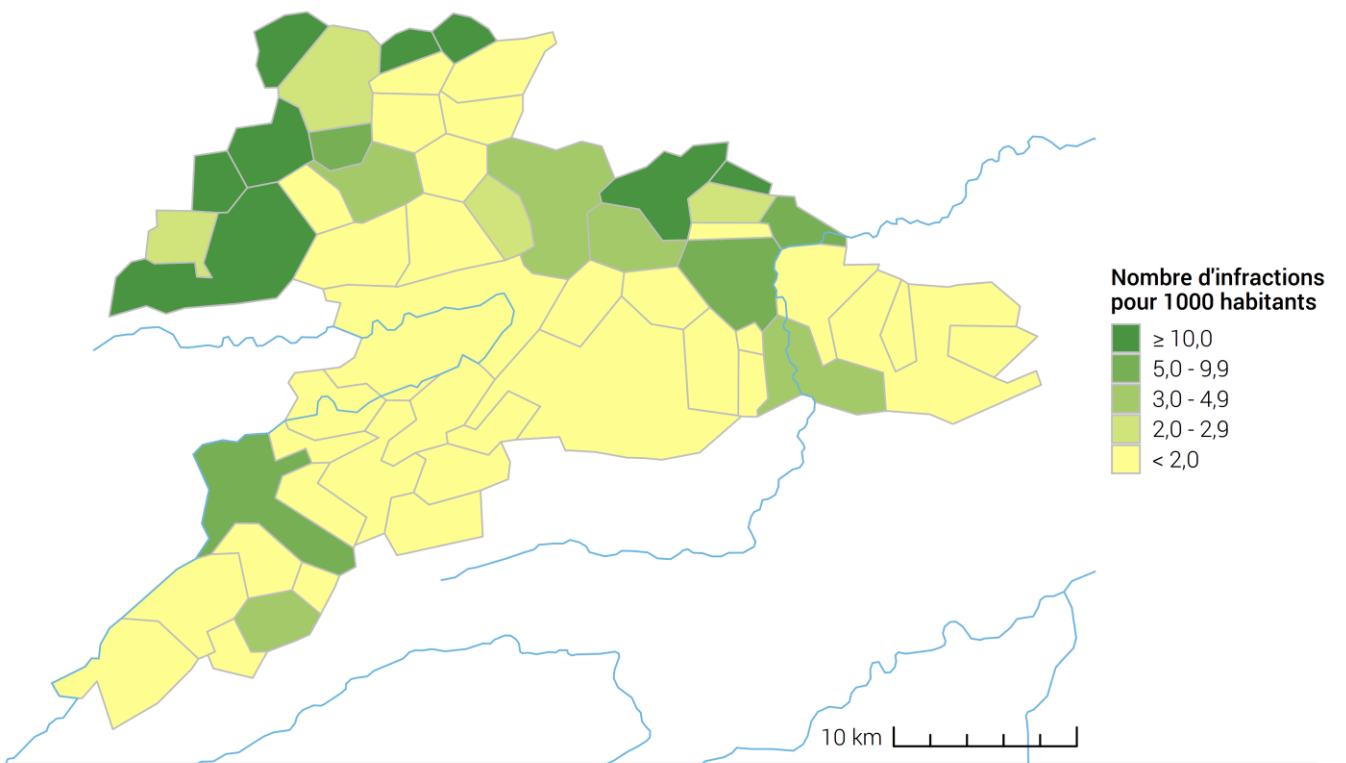
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2022), STATPOP (2021)

© OFS, CRIME, 2023

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2021			2022			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Delémont	41	12 618	3,2	65	12 479	5,2	59%
Haute-Sorne	4	7 167	0,6	12	7 261	1,7	200%
Porrentruy	12	6 434	1,9	23	6 466	3,6	92%
Courrendlin	10	3 631	2,8	12	3 728	3,2	20%
Courroux	1	3 313	0,3	0	3 345	0,0	-100%
Val Terbi	1	3 190	0,3	3	3 229	0,9	200%
Courtételle	2	2 644	0,8	1	2 652	0,4	-50%
Saignelégier	8	2 615	3,1	19	2 580	7,4	138%
Courgenay	3	2 400	1,2	1	2 412	0,4	-67%
Le Noirmont	2	1 914	1,0	1	1 909	0,5	-50%
Alle	2	1 895	1,1	2	1 891	1,1	0%
Fontenais	0	1 690	0,0	0	1 697	0,0	0%
Les Breuleux	1	1 528	0,7	5	1 506	3,3	400%
Develier	2	1 371	1,5	0	1 359	0,0	-100%
Clos du Doubs	1	1 263	0,8	2	1 284	1,6	100%
Les Bois	2	1 246	1,6	2	1 270	1,6	0%
Basse-Allaine	5	1 241	4,0	3	1 225	2,4	-40%
Boncourt	69	1 195	57,7	178	1 185	150,2	158%
La Baroche	3	1 135	2,6	5	1 126	4,4	67%
Haute-Ajoie	6	1 096	5,5	12	1 073	11,2	100%
Cornol	1	1 028	1,0	3	1 016	3,0	200%
Boécourt	4	923	4,3	0	947	0,0	-100%
Courtedoux	2	755	2,6	0	735	0,0	-100%
Coeuve	0	740	0,0	0	731	0,0	0%
Rossemaison	0	687	0,0	0	710	0,0	0%
Lajoux (JU)	1	671	1,5	0	701	0,0	-100%
Bonfol	0	663	0,0	1	642	1,6	-
Bure	5	645	7,8	13	633	20,5	160%
Montfaucon	1	572	1,7	0	564	0,0	-100%
Vendlincourt	1	560	1,8	0	559	0,0	-100%
Mervelier	0	528	0,0	0	538	0,0	0%
Muriaux	0	490	0,0	0	525	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	516	0,0	0	518	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	485	0,0	0	469	0,0	0%
Soyhières	1	436	2,3	4	440	9,1	300%
Courchapoix	0	446	0,0	0	439	0,0	0%
Movelier	2	415	4,8	1	421	2,4	-50%
Grandfontaine	0	387	0,0	1	390	2,6	-
Pleigne	2	349	5,7	9	346	26,0	350%
Fahy	17	347	49,0	18	340	52,9	6%
Autres communes	0	2 480	-	15	2 457	-	-

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	712	70	20	84	16	395	127	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	255	27	3	62	9	136	18	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	373	11	1	57	22	229	53	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

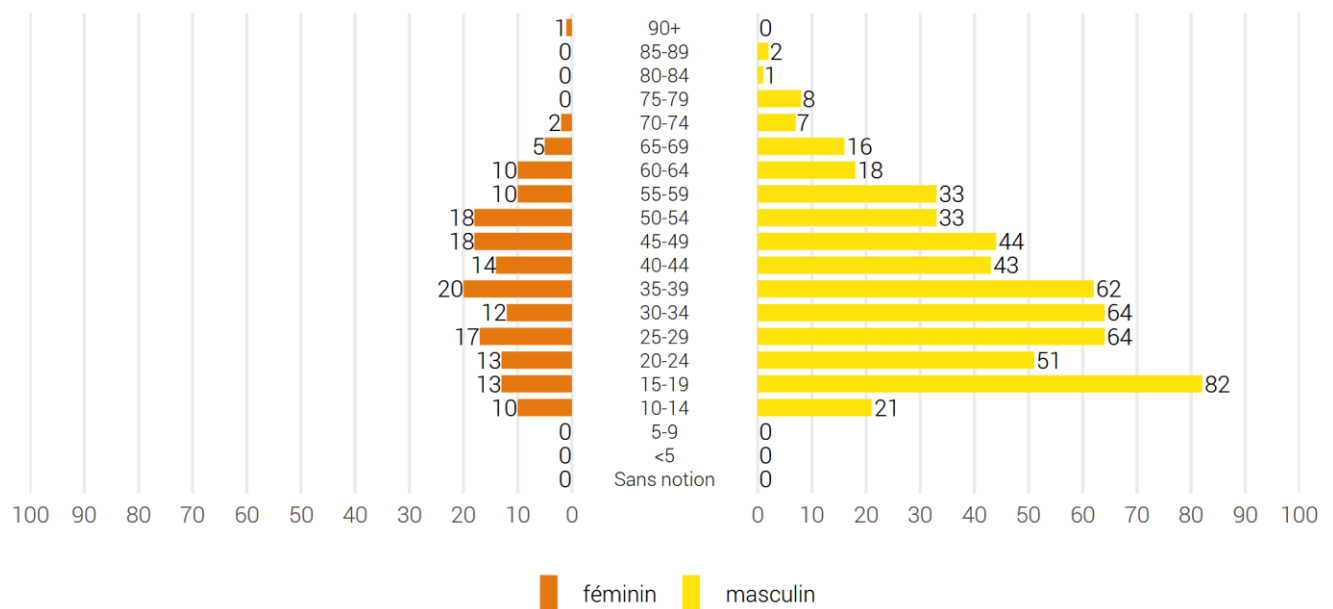
© OFS 2023

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



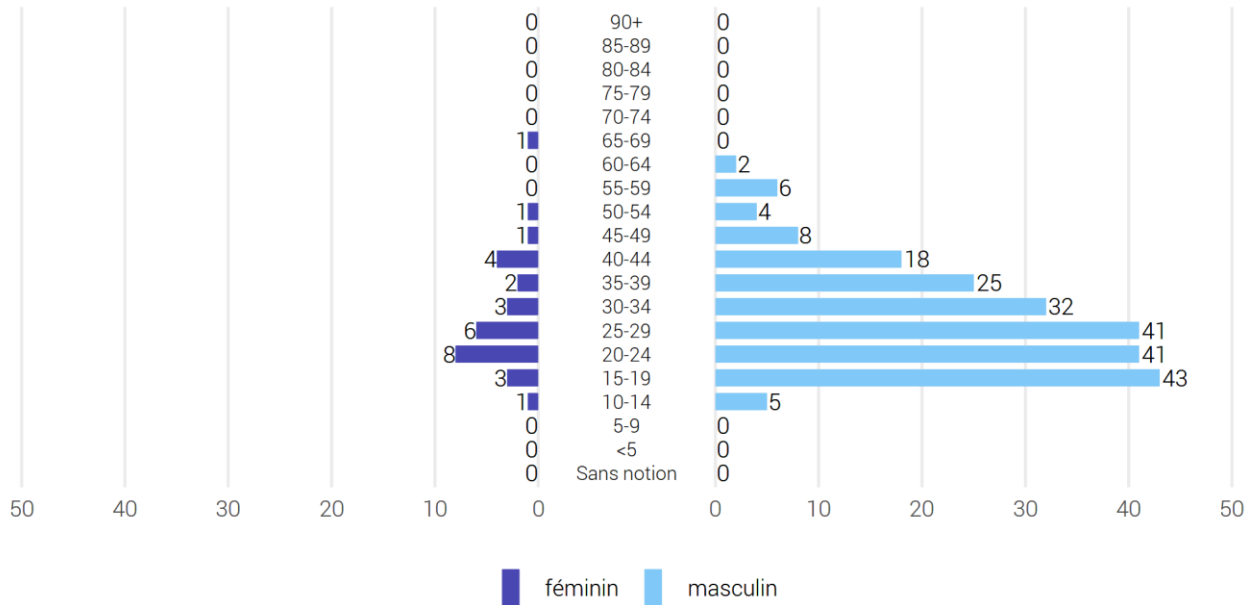
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



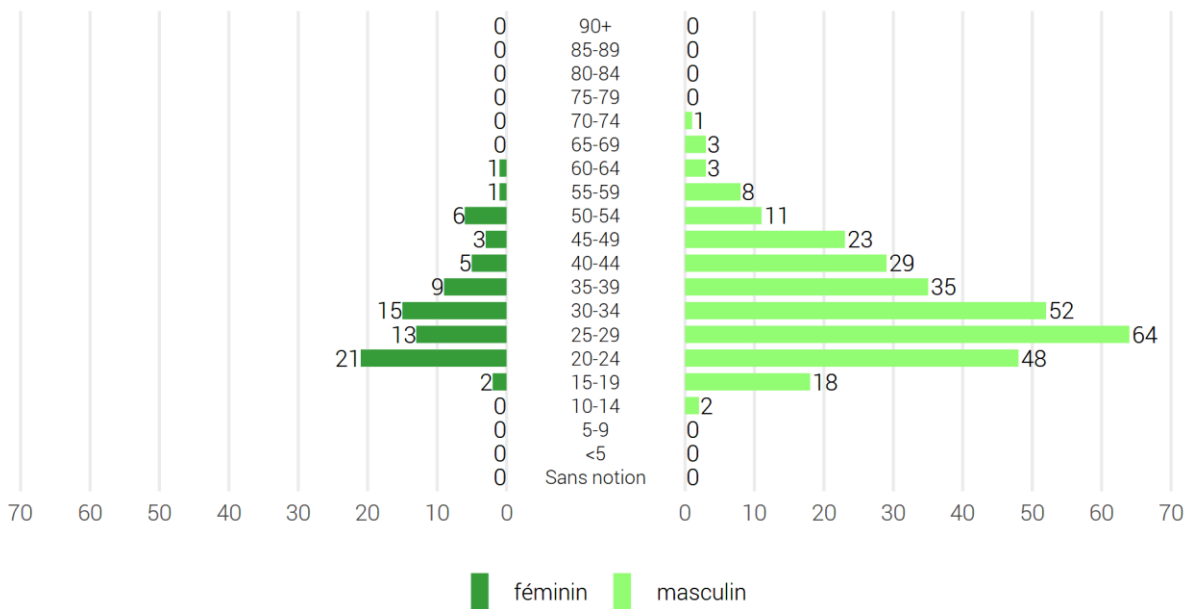
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



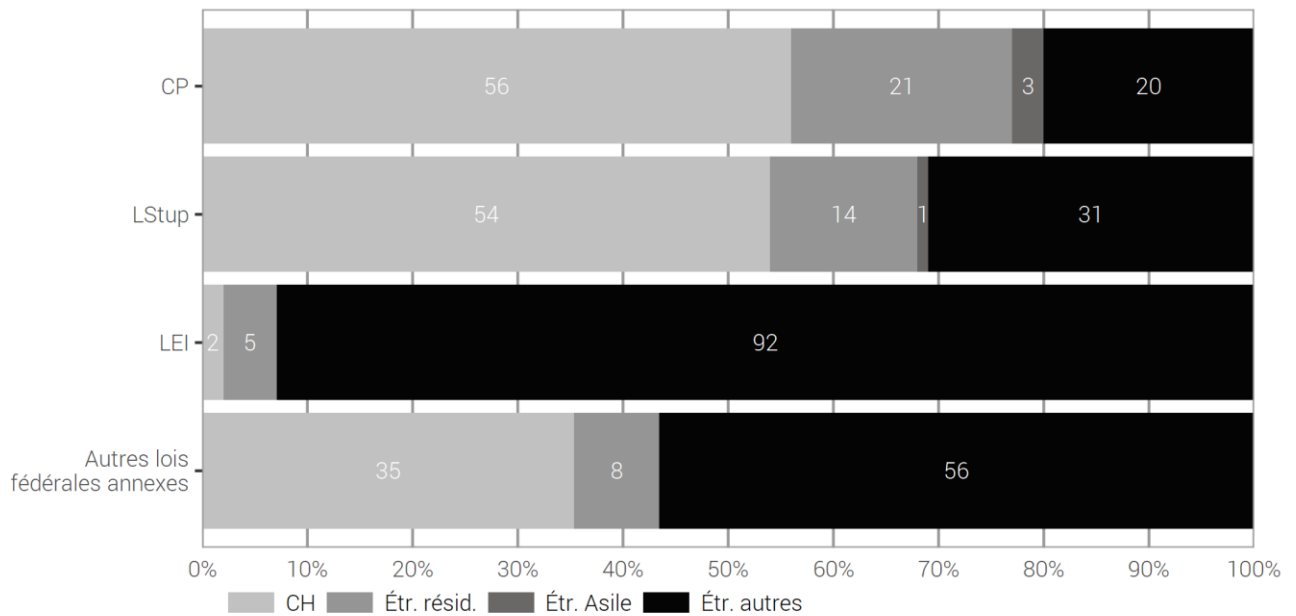
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touristes/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

APERÇU

Cette dernière catégorie (Étr. autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarques sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	712	548	19	145
Suisse	397	397	–	–
Total étrangers	315	151	19	145
France	81	26	0	55
Algérie	25	2	2	21
Portugal	20	17	0	3
Kosovo	17	13	0	4
Géorgie	15	0	4	11
Maroc	14	5	0	9
Italie	12	10	0	2
Roumanie	12	3	0	9
Espagne	11	9	0	2
Autres nationalités	108	66	13	29

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	255	173	2	80
Suisse	138	138	–	–
Total étrangers	117	35	2	80
France	64	11	0	53
Autres nationalités	53	24	2	27

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	373	29	2	342
Suisse	9	9	–	–
Total étrangers	364	20	2	342
France	192	3	0	189
Algérie	35	1	0	34
Kosovo	18	7	0	11
Géorgie	16	0	0	16
Roumanie	10	0	0	10
Maroc	10	1	0	9
Autres nationalités	83	8	2	73

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	46	23	5	2	11	3	90
Suisses	28	16	5	1	9	2	61
Étrangers	18	7	0	1	2	1	29
résidents	9	6	0	1	0	1	17
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	8	1	0	0	2	0	11
Total adultes	333	143	52	37	47	10	622
Suisses	187	75	23	22	25	4	336
Étrangers	146	68	29	15	22	6	286
résidents	68	36	12	9	9	0	134
relevant de l'asile	9	5	2	2	0	0	18
autres	69	27	15	4	13	6	134

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	21	5	3	1	0	0	30
Suisses	11	4	1	1	0	0	17
Étrangers	10	1	2	0	0	0	13
résidents	8	1	2	0	0	0	11
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	2
Total adultes	183	36	4	2	0	0	225
Suisses	90	28	2	1	0	0	121
Étrangers	93	8	2	1	0	0	104
résidents	20	2	2	0	0	0	24
relevant de l'asile	1	0	0	1	0	0	2
autres	72	6	0	0	0	0	78

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	8	4	0	0	0	0	12
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	8	4	0	0	0	0	12
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	8	4	0	0	0	0	12
Total adultes	335	21	2	2	1	0	361
Suisses	9	0	0	0	0	0	9
Étrangers	326	21	2	2	1	0	352
résidents	14	5	0	1	0	0	20
relevant de l'asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	310	16	2	1	1	0	330

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	952	223	37	28	7	16

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

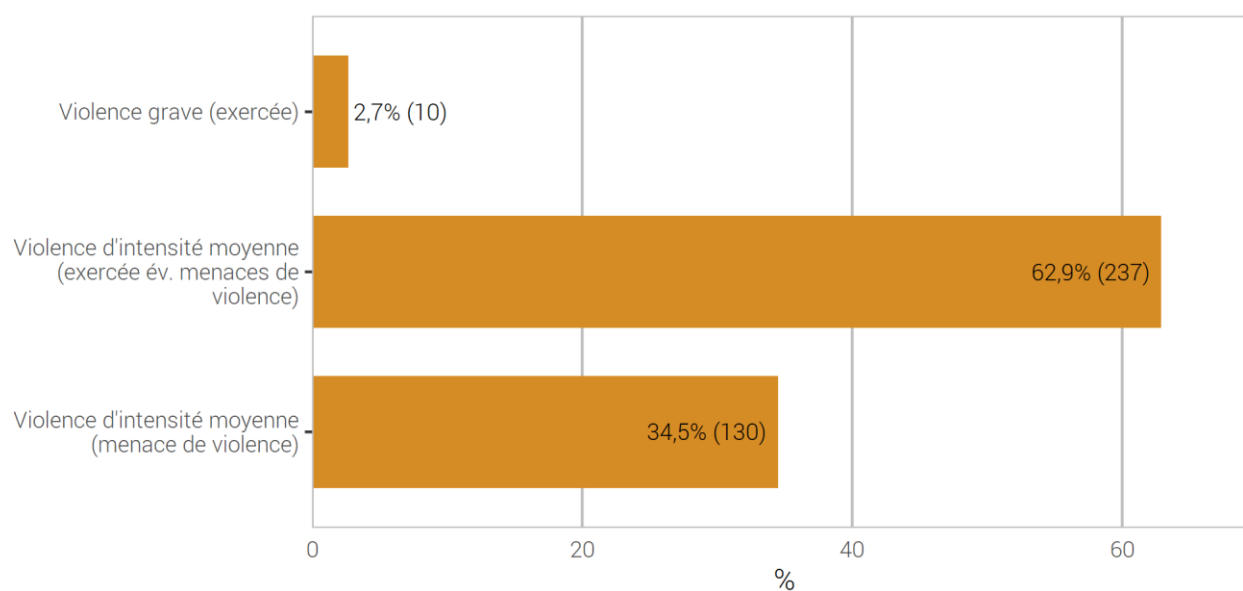
3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	386	90,7%	377	85,9%	-2%
Total violence grave (exercée)	8	75,0%	10	80,0%	25%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	–	0	–	0%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	0	–	0%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	100,0%	2	100,0%	0%
avec arme à feu	2	100,0%	0	–	-100%
avec arme coupante/tranchante	0	–	1	100,0%	–
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	1	100,0%	–
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	2	100,0%	5	80,0%	150%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	2	100,0%	100%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	100,0%	3	66,7%	200%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	3	66,7%	3	66,7%	0%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	1	0,0%	0	–	-100%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	251	93,6%	237	85,7%	-6%
Lésions corporelles simples (art. 123)	59	89,8%	56	82,1%	-5%
Voies de fait (art. 126)	109	96,3%	94	90,4%	-14%
Participation à rixe (art. 133) ¹	0	–	0	–	0%
<i>Nombre d'affaires</i>	0	–	0	–	0%
Participation à agression (art. 134) ¹	5	80,0%	5	40,0%	0%
<i>Nombre d'affaires</i>	3	–	4	–	33%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Contrainte (art. 181)	43	90,7%	36	77,8%	-16%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	–	0	–	0%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	12	91,7%	18	77,8%	50%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	20	100,0%	26	100,0%	30%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	127	85,8%	130	86,9%	2%
Menaces (art. 180)	115	93,0%	118	95,8%	3%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	12	16,7%	12	0,0%	0%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

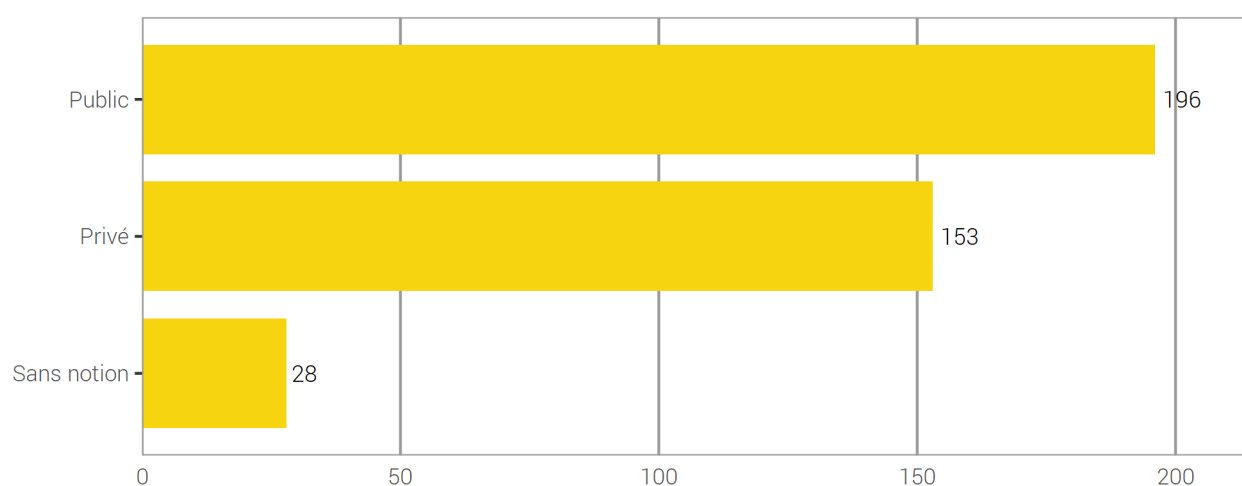
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

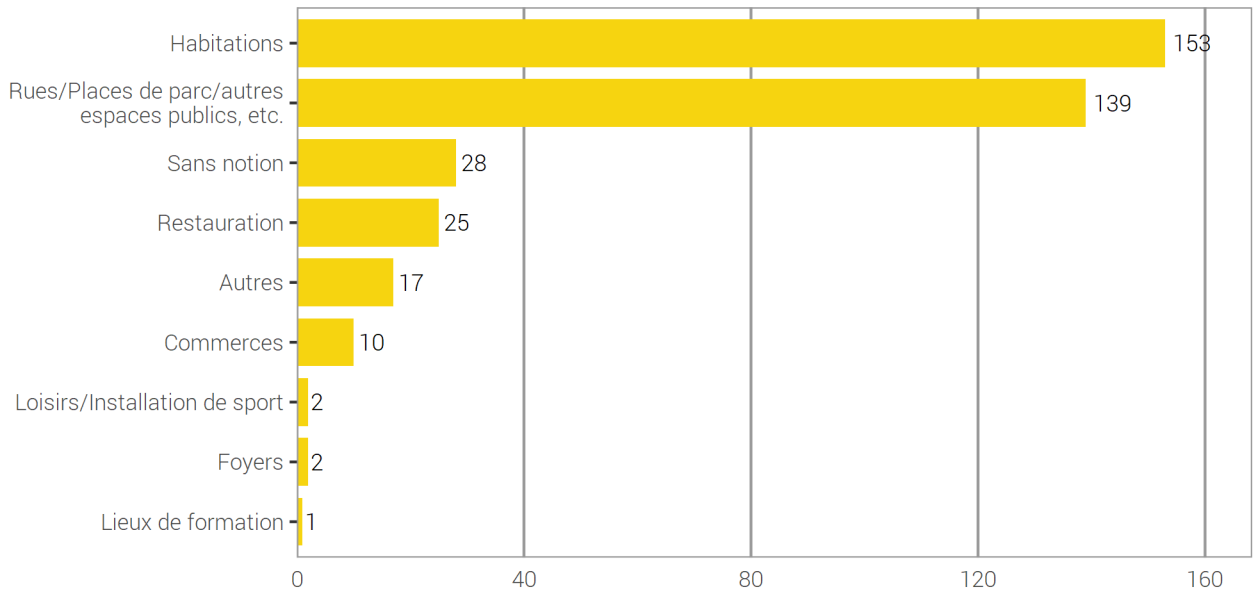
Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

G 15



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées**Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées****G 16**

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17

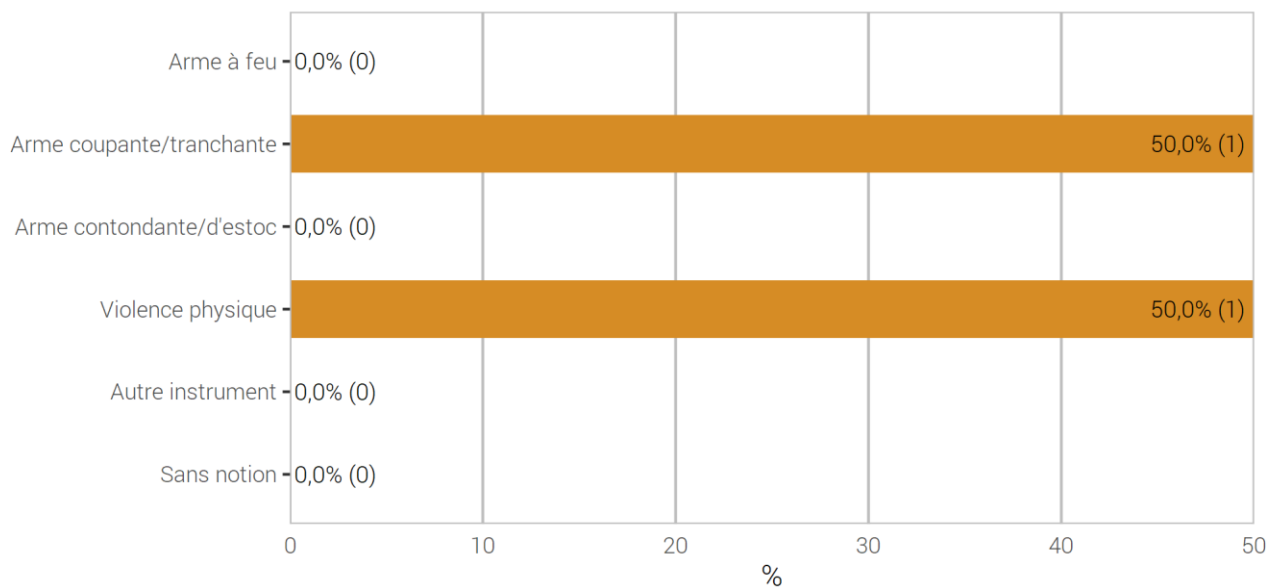


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

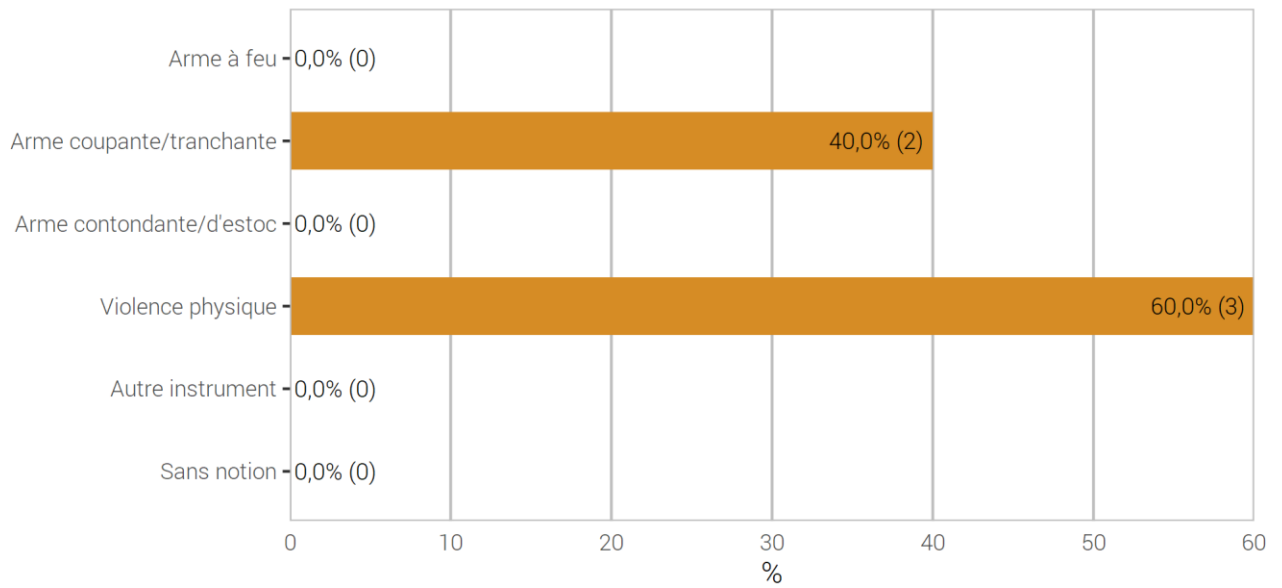
Homicides tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 18



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.4.2 Lésions corporelles graves**Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument****G 19**

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

T 18

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	278	28	32	218	227	120	80
Total violence grave (exercée)	7	0	0	7	6	5	4
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	0	0	2	1	1	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	1	0	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	0	0	3	3	3	2
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	0	0	2	2	2	2
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	2	0	0	2	2	1	1
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	194	25	25	144	156	89	55
Lésions corporelles simples (art. 123)	53	10	6	37	42	22	9
Voies de fait (art. 126)	83	6	13	64	64	38	25
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	1	1	0	0	1	0	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	3	2	0	1	3	1	0
Contrainte (art. 181)	30	4	1	25	26	12	10
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	15	1	4	10	14	8	6
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	27	4	2	21	22	11	6
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	108	3	7	98	94	46	33
Menaces (art. 180)	108	3	7	98	94	46	33
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

T 19

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18-24	>24	M	F	
Total violence	318	25	57	232	152	162	4
Total violence grave (exercée)	9	1	1	7	3	6	0
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	0	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	2	1	0	1	1	1	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	0	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	1	0	0	1	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	4	0	0	4	2	2	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	0	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	3	0	0	3	2	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	3	0	1	2	0	3	0
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	203	21	35	144	94	106	3
Lésions corporelles simples (art. 123)	56	8	10	38	33	23	0
Voies de fait (art. 126)	92	5	16	71	47	45	0
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	5	3	0	2	4	1	0
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	3	0	0	2	1	1	1
Contrainte (art. 181)	35	5	2	28	10	25	0
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	0	0	0	0	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	18	3	7	8	0	18	0
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	5	0	0	3	2	1	2
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	136	4	24	107	66	69	1
Menaces (art. 180)	124	4	19	100	55	68	1
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	12	0	5	7	11	1	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

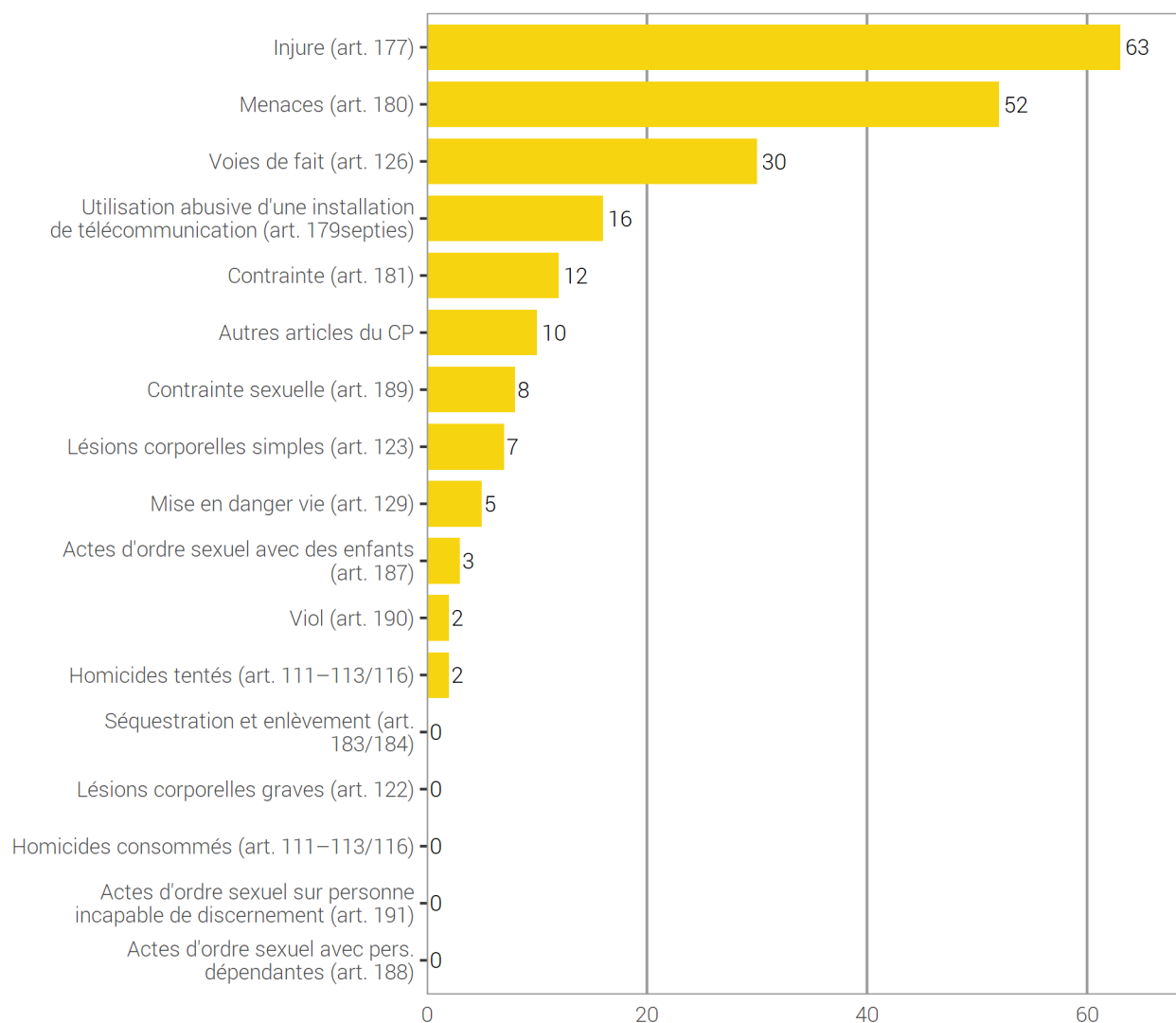
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2021	2022	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	226	210	-7%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	2	–
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0%
Lésions corporelles simples (art. 123)	16	7	-56%
Voies de fait (art. 126)	63	30	-52%
Mise en danger vie (art. 129)	4	5	25%
Injure (art. 177)	61	63	3%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	13	16	23%
Menaces (art. 180)	41	52	27%
Contrainte (art. 181)	8	12	50%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	0	0	0%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	7	3	-57%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (art. 189)	4	8	100%
Viol (art. 190)	0	2	–
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ²	9	10	11%

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

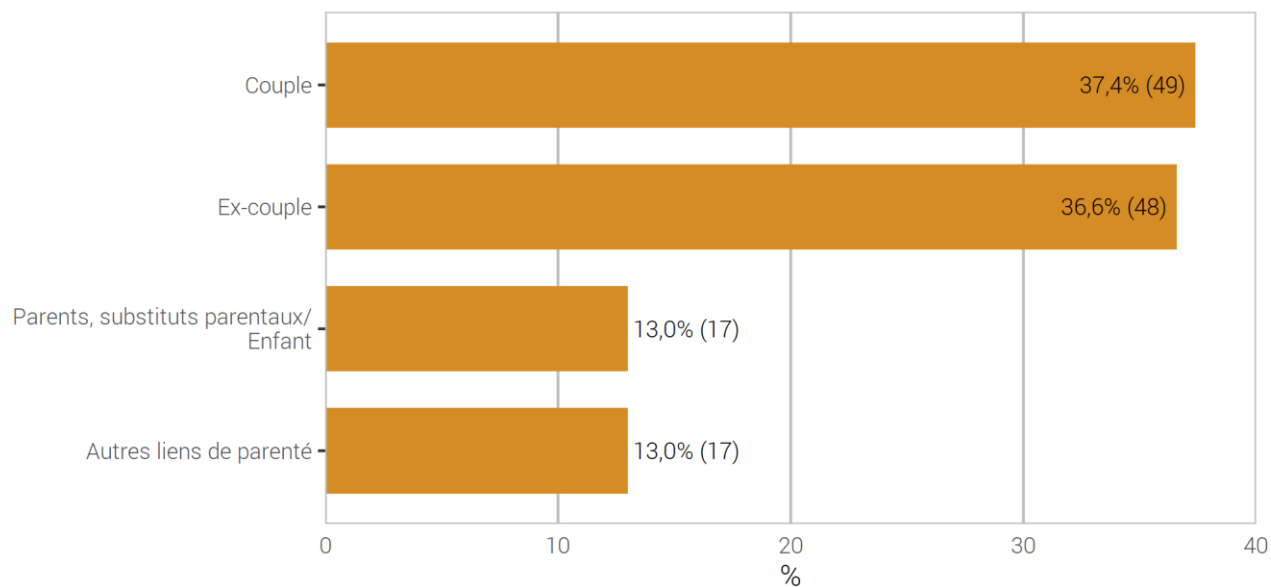
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

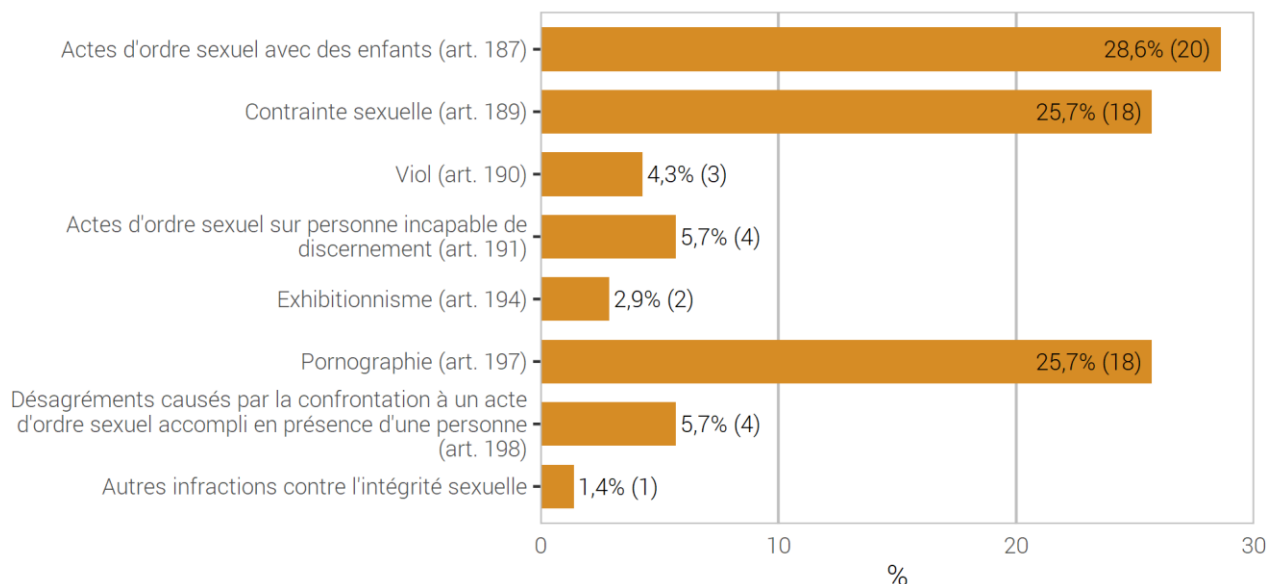
© OFS 2023

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	74	83,8%	70	81,4%	-5%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	14	92,9%	20	80,0%	43%
Contrainte sexuelle (art. 189)	12	91,7%	18	77,8%	50%
Viol (art. 190)	3	66,7%	3	66,7%	0%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	4	100,0%	4	75,0%	0%
Exhibitionnisme (art. 194)	12	66,7%	2	50,0%	-83%
Pornographie (art. 197)	19	89,5%	18	94,4%	-5%
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198)	8	62,5%	4	100,0%	-50%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	2	100,0%	1	0,0%	-50%

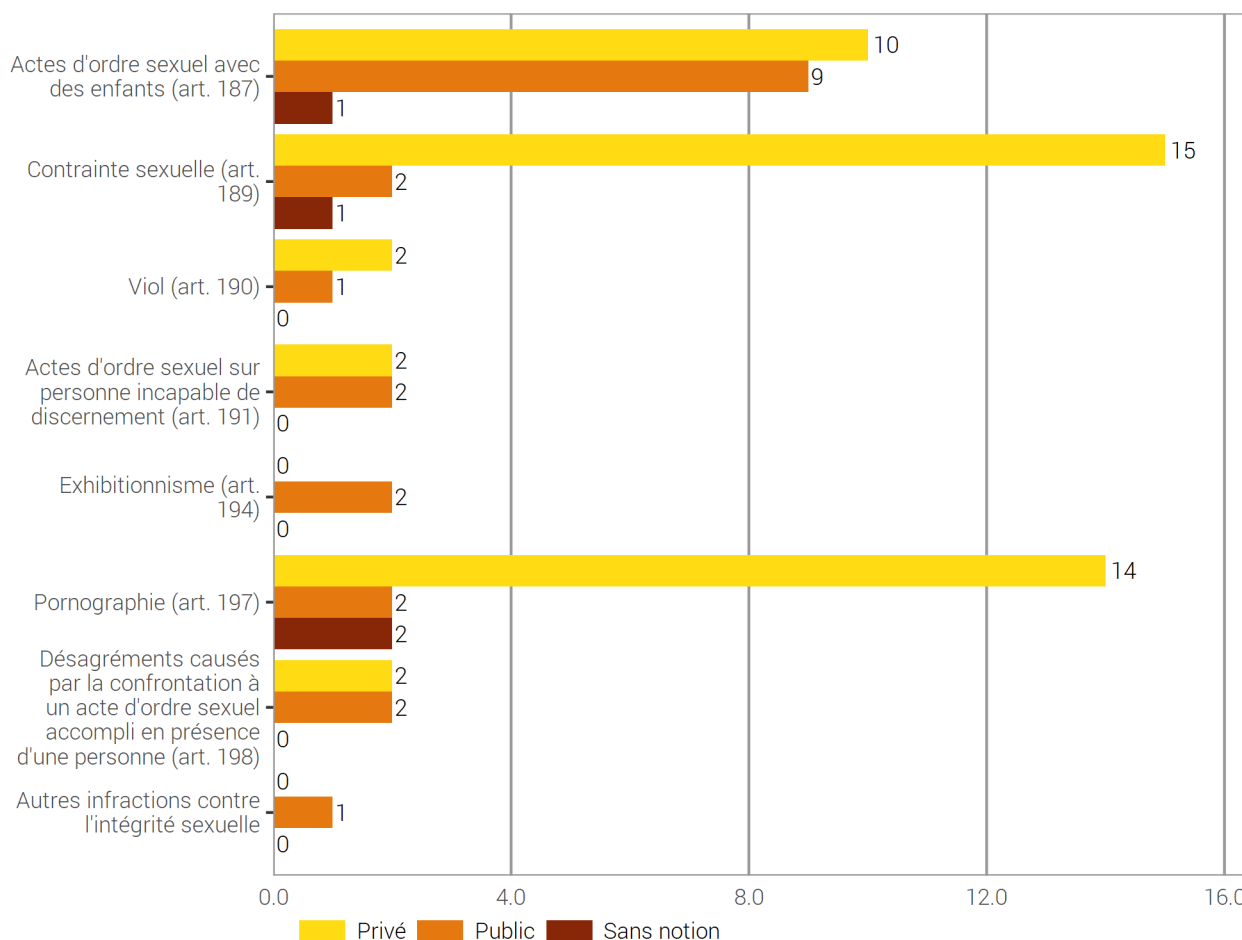
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

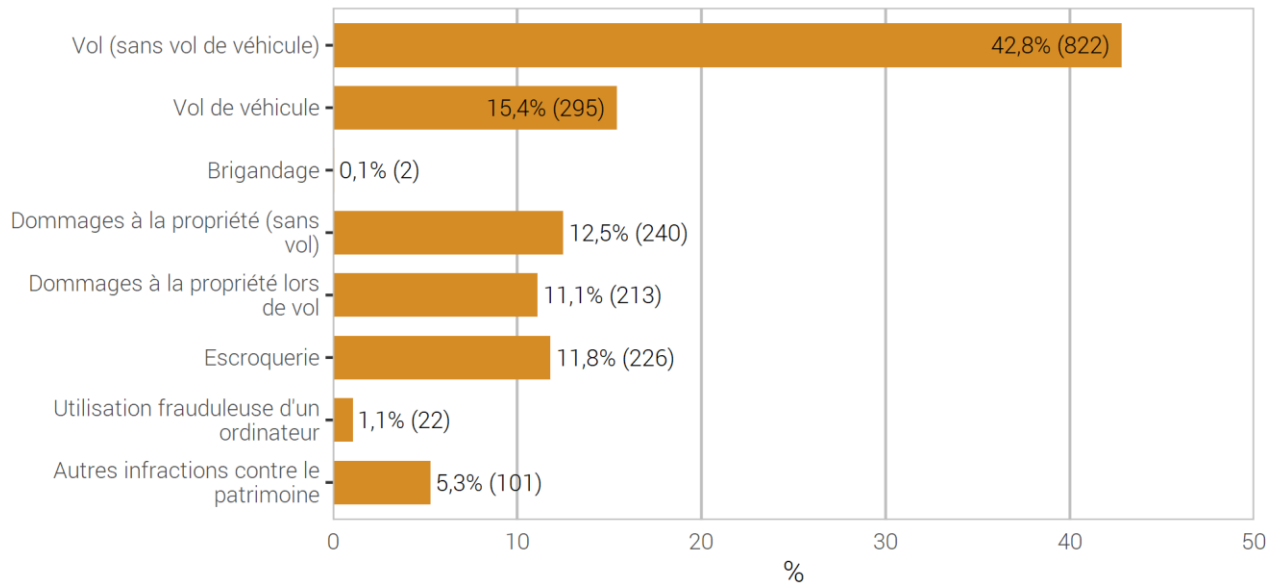
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	1 684	26,2%	1 921	23,9%	14%
Appropriation illégitime (art. 137)	52	23,1%	49	26,5%	-6%
Abus de confiance (art. 138)	19	84,2%	12	75,0%	-37%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	648	26,9%	822	30,2%	27%
Vol de véhicule (art. 139)	269	16,7%	295	10,8%	10%
Brigandage (art. 140)	4	75,0%	2	100,0%	-50%
Soustraction de chose (art. 141)	2	100,0%	0	–	-100%
Soustraction de données (art. 143)	2	0,0%	6	0,0%	200%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	8	25,0%	9	11,1%	13%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	280	28,2%	240	22,1%	-14%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	168	31,0%	213	21,6%	27%
Escroquerie (art. 146)	178	18,0%	226	18,6%	27%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	25	32,0%	22	22,7%	-12%
Filouterie d'auberge (art. 149)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	0	–	1	100,0%	–
Extorsion et chantage (art. 156)	12	16,7%	12	0,0%	0%
Gestion déloyale (art. 158)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Détournement de salaire (art. 159)	1	100,0%	0	–	-100%
Recel (art. 160)	3	100,0%	4	100,0%	33%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	–	0	–	0%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	2	100,0%	0	–	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	8	75,0%	6	16,7%	-25%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

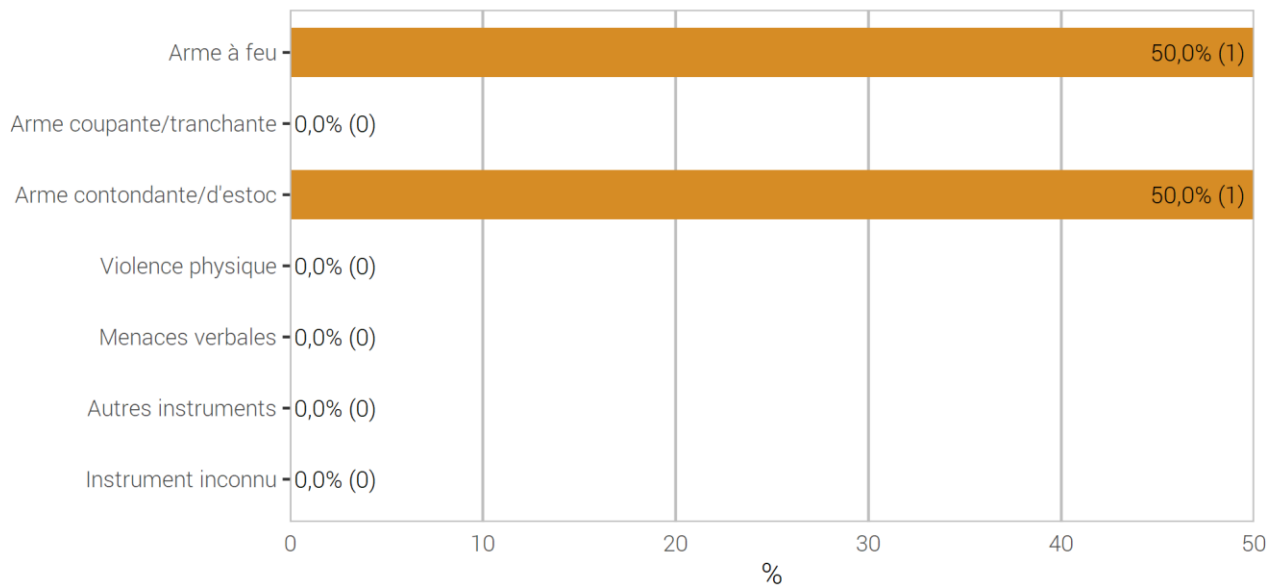
© OFS 2023

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	4	75,0%	2	100,0%	-50%
Arme à feu	1	0,0%	1	100,0%	0%
Arme coupante/tranchante	3	100,0%	0	–	-100%
Arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Violence physique	0	–	0	–	0%
Menaces verbales	0	–	0	–	0%
Autres instruments	0	–	0	–	0%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

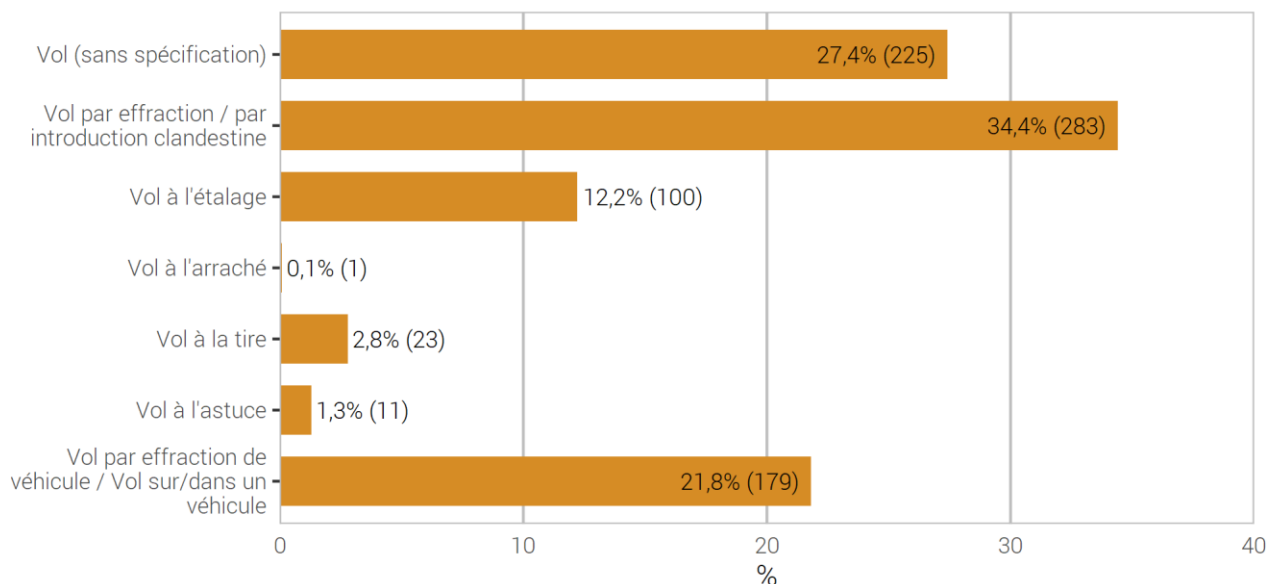
© OFS 2023

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	648	26,9%	822	30,2%	27%
Vol (sans spécification)	165	17,6%	225	23,6%	36%
Vol par effraction	146	30,8%	197	18,8%	35%
Vol par introduction clandestine	98	20,4%	86	24,4%	-12%
Vol à l'étalage	61	73,8%	100	74,0%	64%
Vol à l'arraché	2	100,0%	1	0,0%	-50%
Vol à la tire	26	7,7%	23	8,7%	-12%
Vol à l'astuce	4	25,0%	11	9,1%	175%
Vol par effraction de véhicule	12	8,3%	6	16,7%	-50%
Vol sur/dans un véhicule ³	134	21,6%	173	34,1%	29%

³Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un Topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

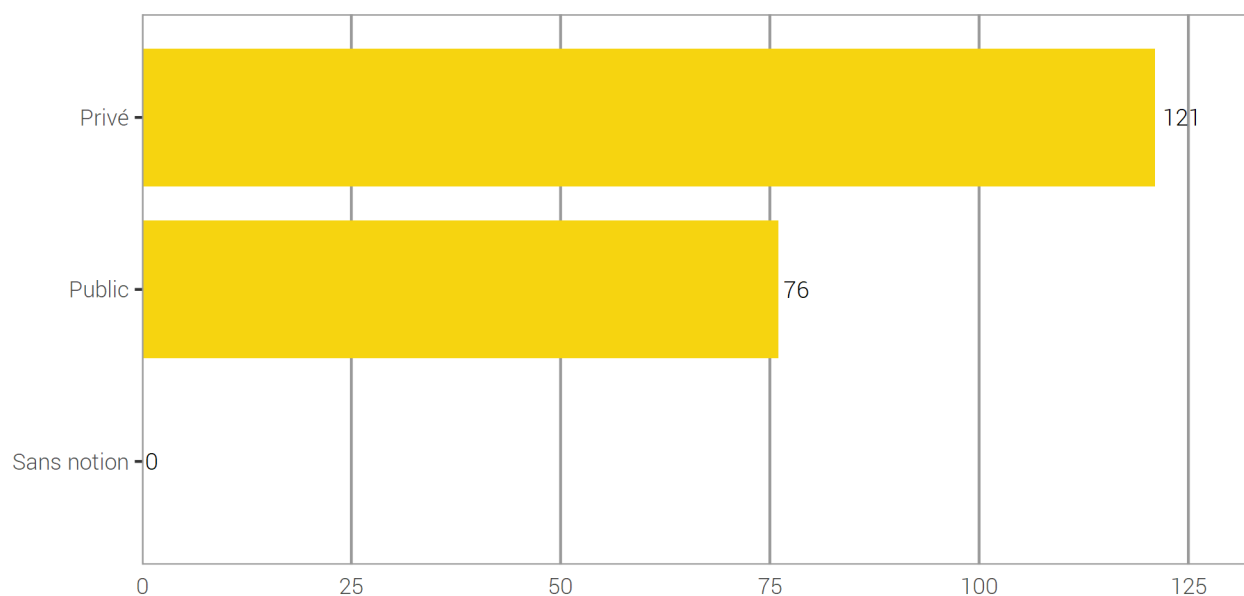
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

G 27



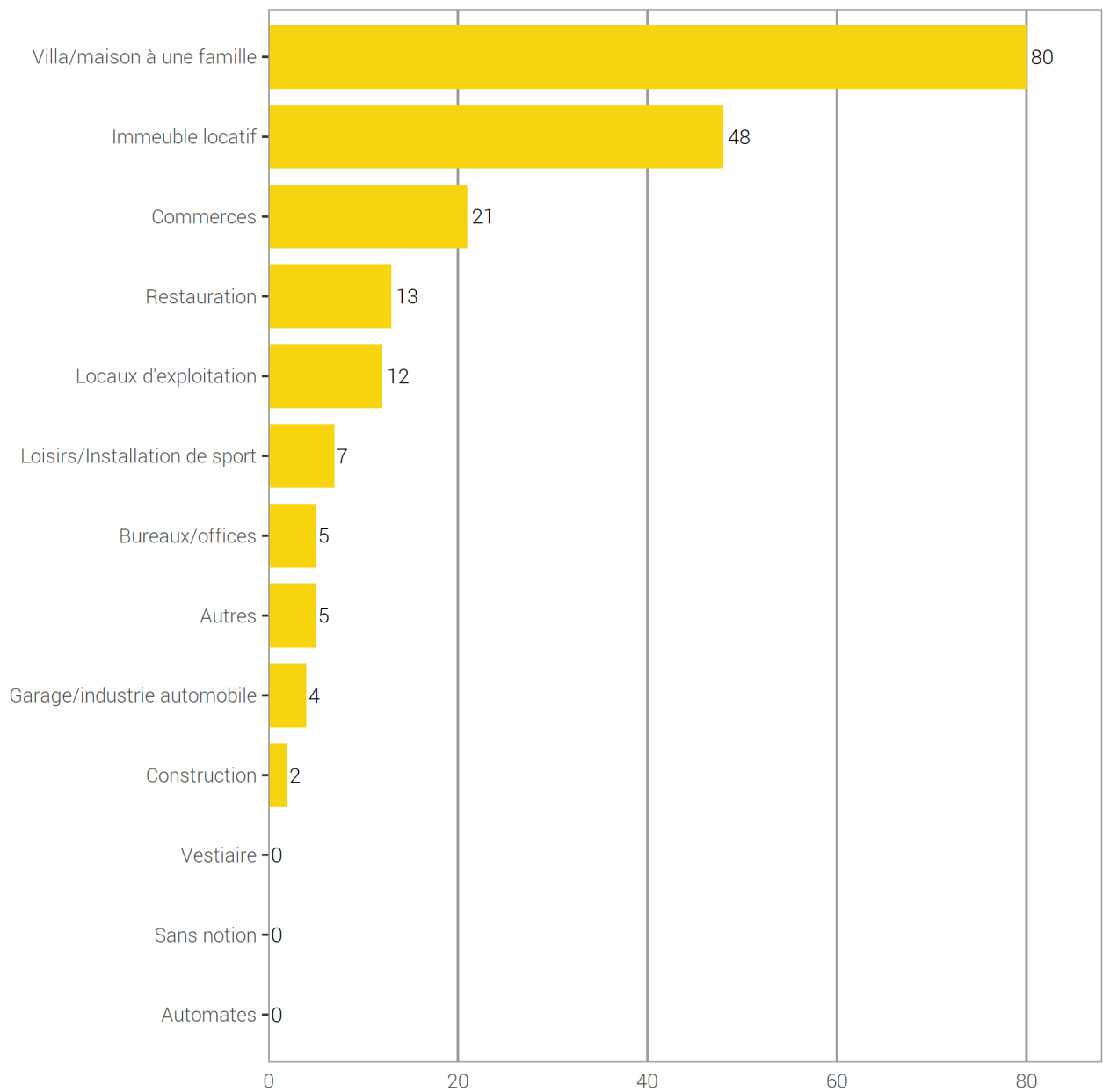
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

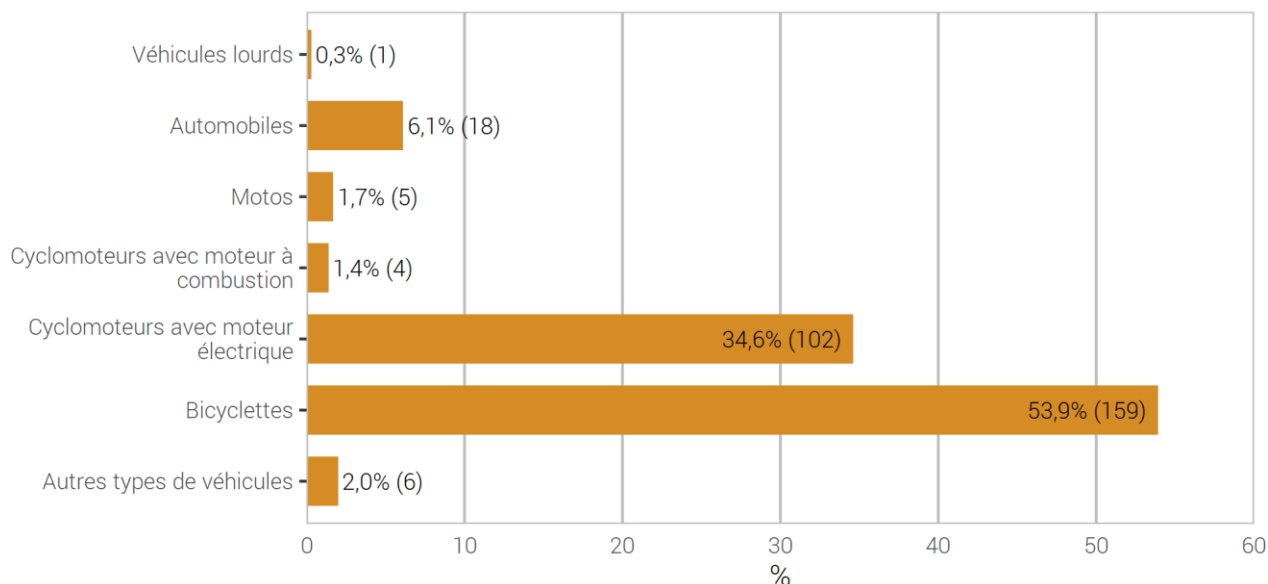
© OFS 2023

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	269	16,7%	295	10,8%	10%
Véhicules lourds	1	0,0%	1	100,0%	0%
Automobiles	19	31,6%	18	44,4%	-5%
Motos	12	25,0%	5	0,0%	-58%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	3	0,0%	4	0,0%	33%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	73	20,5%	102	8,8%	40%
Bicyclettes	160	13,1%	159	8,8%	-1%
Autres types de véhicules	1	0,0%	6	0,0%	500%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

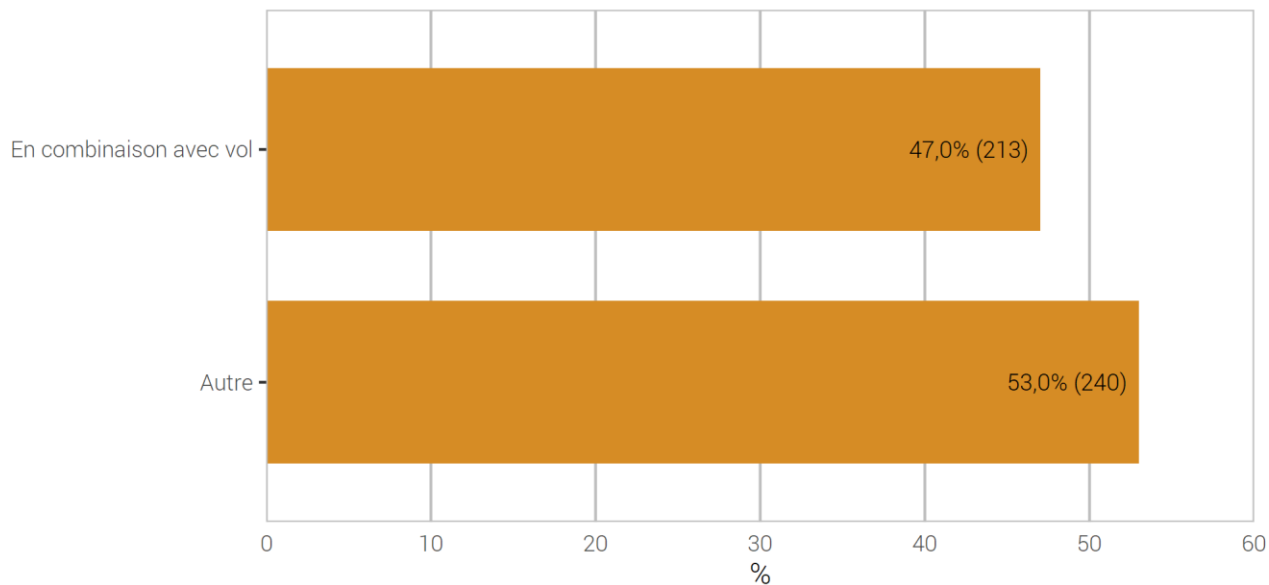
© OFS 2023

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

NA

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	448	29,2%	453	21,9%	1%
En combinaison avec vol	168	31,0%	213	21,6%	27%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	280	28,2%	240	22,1%	-14%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

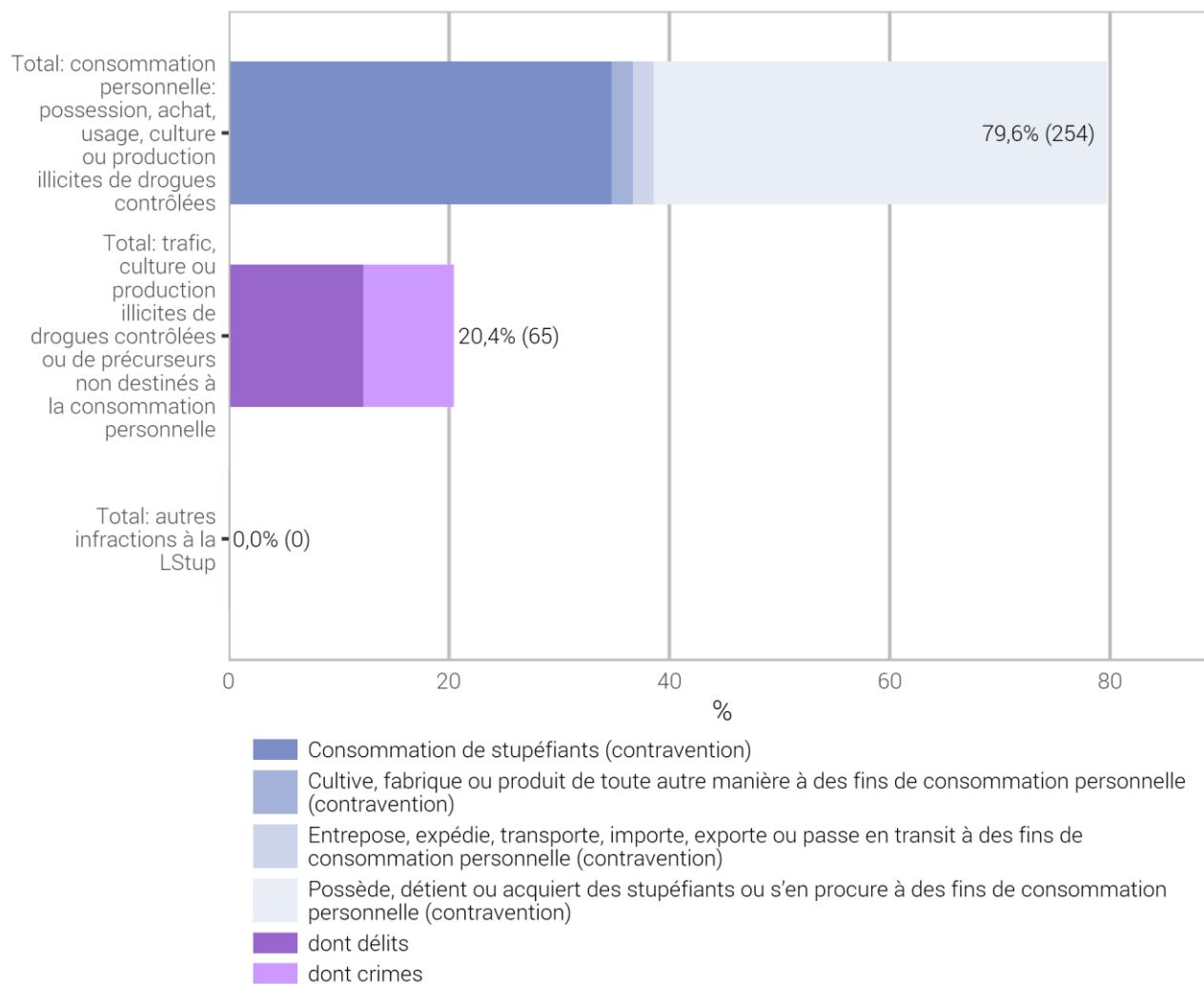
© OFS 2023

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 27

	2021		2022		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	313	99,0%	319	99,7%	2%
Total : consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites de drogues contrôlées	186	98,4%	254	99,6%	37%
Consommation de stupéfiants	111	100,0%	111	100,0%	0%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	1	100,0%	6	100,0%	500%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	21	95,2%	6	100,0%	-71%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	53	96,2%	131	99,2%	147%
Total : trafic, culture ou production illicites de drogues contrôlées ou de précurseurs non destinés à la consommation personnelle	127	100,0%	65	100,0%	-49%
dont délits	105	100,0%	39	100,0%	-63%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	6	100,0%	2	100,0%	-67%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	100,0%	8	100,0%	300%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	11	100,0%	15	100,0%	36%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	84	100,0%	9	100,0%	-89%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	1	100,0%	0	–	-100%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	1	100,0%	5	100,0%	400%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
dont crimes	22	100,0%	26	100,0%	18%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	7	100,0%	1	100,0%	-86%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	0	–	0	–	0%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	2	100,0%	16	100,0%	700%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	13	100,0%	9	100,0%	-31%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	–	0	–	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	–	0	–	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	–	0	–	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	–	0	–	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	–	0	–	0%
Autres contraventions	0	–	0	–	0%
Autres délits	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1er janvier 2021. Ainsi le tableau et le graphique attendant ont été remanié et s'inspire de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destinés à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

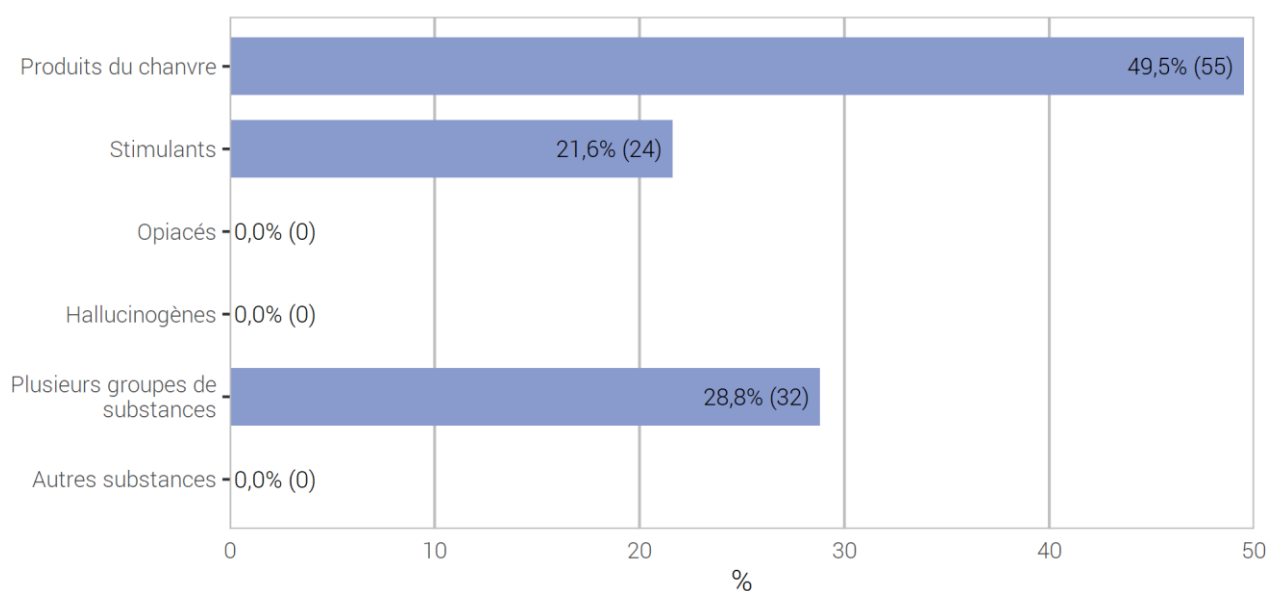
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34



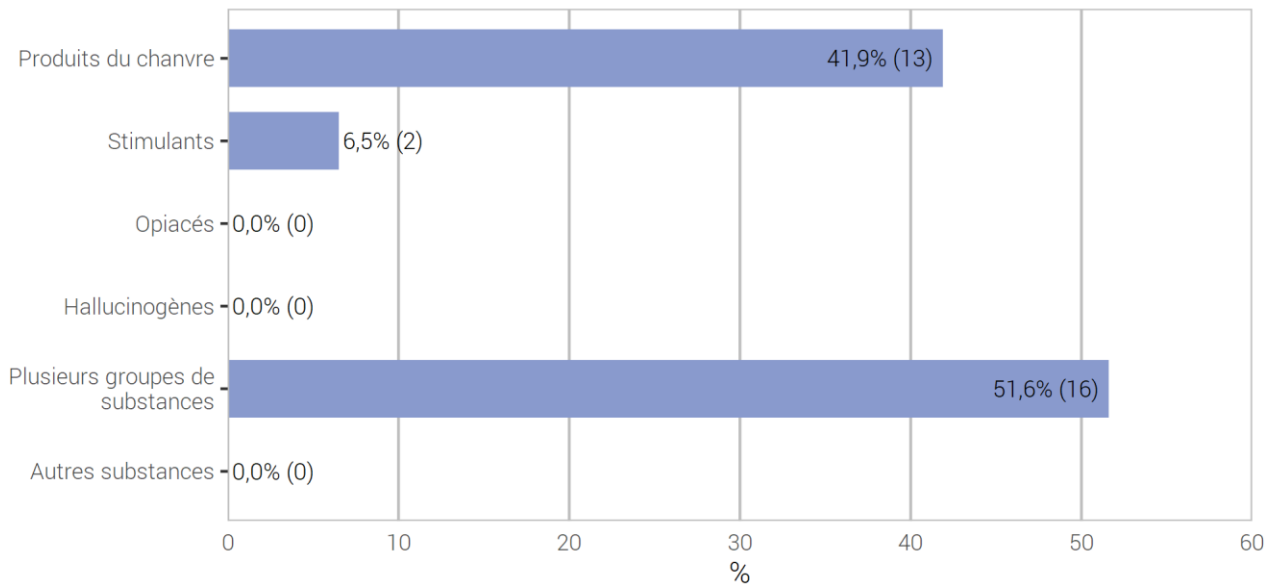
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										Sans notion
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	
Suisses	51	0	4	6	8	6	7	12	8	0	0	0
Étrangers	28	0	0	6	0	2	4	7	5	4	0	0
résidents	18	0	0	5	0	2	1	4	3	3	0	0
relevant de l'asile	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
autres	8	0	0	1	0	0	2	2	2	1	0	0
Suissesses	11	0	0	1	1	3	0	2	3	1	0	0
Étrangères	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
résidents	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 29

	Total	Catégorie d'âge										Sans notion
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	
Suisses	16	0	2	2	2	0	7	2	0	1	0	0
Étrangers	14	0	0	1	0	3	4	2	2	2	0	0
résidents	6	0	0	1	0	2	1	1	1	0	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	0	1	2	1	1	2	0	0
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 30

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	24	4	1	1	0	0	30
Suisses	14	2	0	1	0	0	17
Étrangers	10	2	1	0	0	0	13
résidents	8	2	1	0	0	0	11
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	2
Total adultes	202	22	1	0	0	0	225
Suisses	105	15	1	0	0	0	121
Étrangers	97	7	0	0	0	0	104
résidents	21	3	0	0	0	0	24
relevant de l'asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	74	4	0	0	0	0	78

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

T 31

	2021	2022	Différence
Total décès dus à la drogue	1	0	-100%
Hommes	1	0	-100%
Femmes	0	0	0%
Adultes	1	0	-100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses	1	0	-100%
Étrangers	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 32

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits du chanvre					
Graines de cannabis	3	–	0,005	–	18
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	1	–	–	–	18
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	1	–	–	–	5
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	–	0,385	–	–
Haschisch	77	9	5,038	–	–
Huile de haschisch	0	–	–	–	–
Marijuana	49	4	2,948	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	0	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	6	9	0,021	–	–
Crack	0	–	–	–	–
Ecstasy	2	260	0,001	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne	14	–	0,068	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	8	1	0,504	–	–
Méphédronne	0	–	–	–	–
MDPV	0	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	3	–	0,001	–	–
Morphine-/héroïne-base	0	–	–	–	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	0	–	–	–	–
Autres produits de substitution	0	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	0	–	–	–	–
LSD	5	42	0,001	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	0	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	0	–	–	–	–
Autres substances stupéifiantes	5	1	0,006	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	0	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	0	–	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	0	–	–	–	–
Substances de coupage	0	–	–	–	–
Substance pas encore connue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

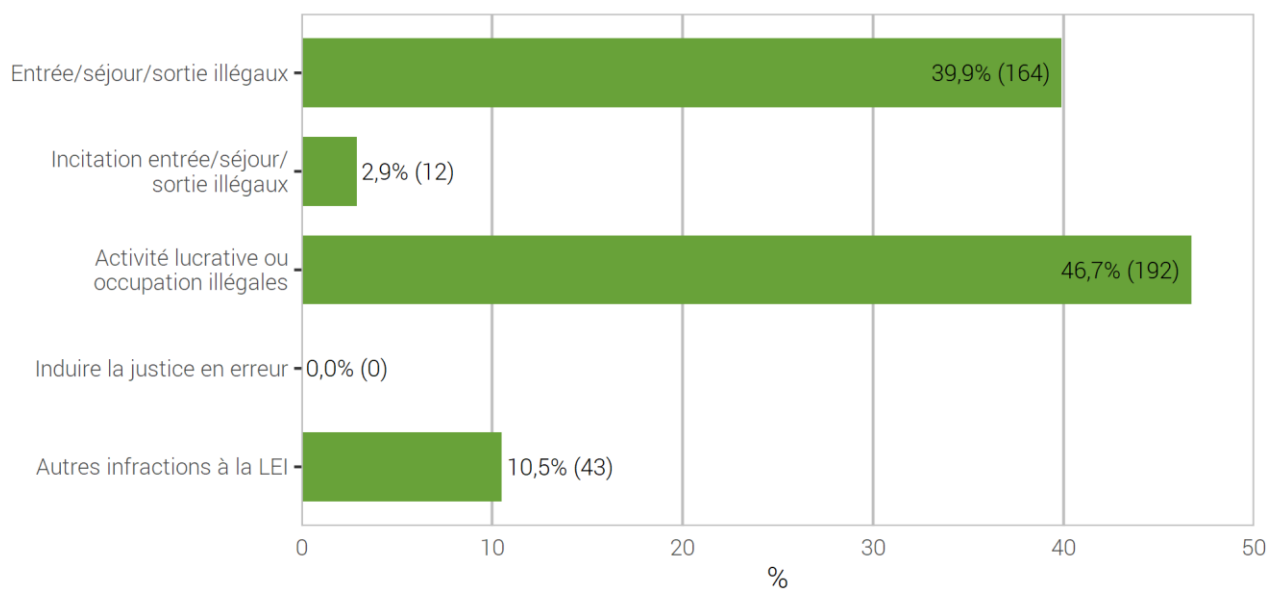
© OFS 2023

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 33

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	212	100,0%	411	100,0%	94%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	97	100,0%	164	100,0%	69%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	34	100,0%	89	100,0%	162%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	57	100,0%	75	100,0%	32%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	6	100,0%	0	–	-100%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	7	100,0%	12	100,0%	71%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	7	100,0%	11	100,0%	57%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	1	100,0%	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	96	100,0%	192	100,0%	100%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	89	100,0%	185	100,0%	108%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	–	1	100,0%	–
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	7	100,0%	6	100,0%	-14%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	0	–	0	–	0%
Induire la justice en erreur	0	–	0	–	0%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	–	0	–	0%
Total autres infractions à la LEI	12	100,0%	43	100,0%	258%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	0	–	0	–	0%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	6	100,0%	41	100,0%	583%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	–	-100%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	–	0	–	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	–	-100%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.11 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 28 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.11.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

T 34

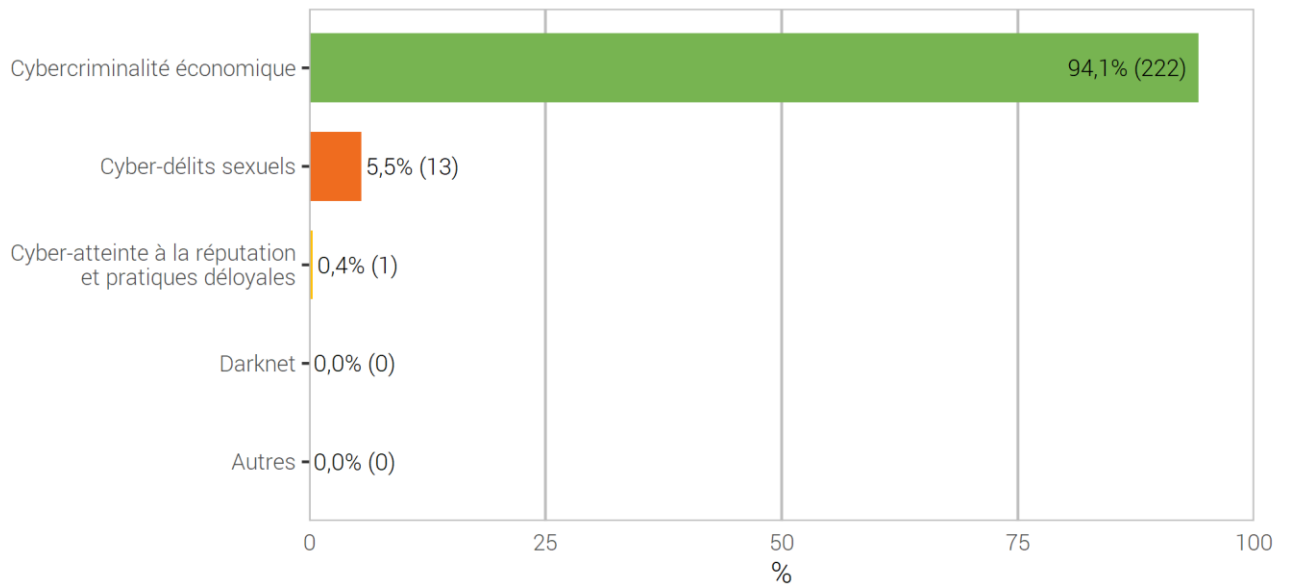
	2021	2022	Différence
	Infractions	Infractions	
Total criminalité numérique	197	236	20%
Soustraction de données (art. 143)	2	6	200%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	4	8	100%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	2	6	200%
Escroquerie (art. 146)	153	184	20%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	5	5	0%
Extorsion et chantage (art. 156)	10	12	20%
Diffamation (art. 173)	1	0	-100%
Calomnie (art. 174)	1	0	-100%
Injure (art. 177)	0	0	0%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	0	0	0%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	1	0	-100%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	0	0	0%
Menaces (art. 180)	0	1	-
Contrainte (art. 181)	2	2	0%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	0	0	0%
Pornographie (art. 197)	14	11	-21%
Faux dans les titres (art. 251)	0	0	0%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	2	1	-50%
Autres articles du CP ⁴	0	0	0%

⁴Recel (art. 160), Violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), Désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), Entrave aux services d'intérêt général (art. 239), Faux dans les certificats (art. 252), Discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), Violation du secret de fonction (art. 320), Violation du secret professionnel (art. 321), Violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), Violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.11.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

3.11.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 35

	2021		2022		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	197	14,2%	236	11,0%	20%
Cybercriminalité économique	178	7,9%	222	6,8%	25%
Phishing	5	0,0%	3	0,0%	-40%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	2	0,0%	1	0,0%	-50%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	5	20,0%	9	0,0%	80%
Malware – Ransomware	2	0,0%	2	0,0%	0%
Malware – Cheval de Troie e-banking	3	0,0%	3	33,3%	0%
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	0	–	0	–	0%
Malware – Botnet	0	–	3	0,0%	–
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	147	7,5%	186	7,5%	27%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	2	0,0%	2	0,0%	0%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	6	33,3%	5	20,0%	-17%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	0	–	1	0,0%	–
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	4	0,0%	2	0,0%	-50%
<i>dont: fraude à la commission</i>	4	0,0%	3	0,0%	-25%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	3	0,0%	33	0,0%	1000%
<i>dont: Romance Scam</i>	14	0,0%	4	0,0%	-71%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	12	0,0%	5	0,0%	-58%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	24	12,5%	66	18,2%	175%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	60	10,0%	36	2,8%	-40%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	4	0,0%	6	0,0%	50%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	14	0,0%	23	0,0%	64%
Money/package mules	3	66,7%	0	–	-100%
Sextorsion (money)	9	0,0%	12	0,0%	33%
Vol de crypto-monnaies	2	0,0%	3	0,0%	50%
Cyber-délits sexuels	16	81,3%	13	84,6%	-19%
Pornographie interdite	13	100,0%	11	100,0%	-15%
Grooming	0	–	0	–	0%
Sextorsion (sexe)	3	0,0%	2	0,0%	-33%
Live Streaming	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	3	33,3%	1	0,0%	-67%
Cybersquatting	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	0	–	0	–	0%
Cyberbullying/Cybermobbing	3	33,3%	1	0,0%	-67%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

T 36

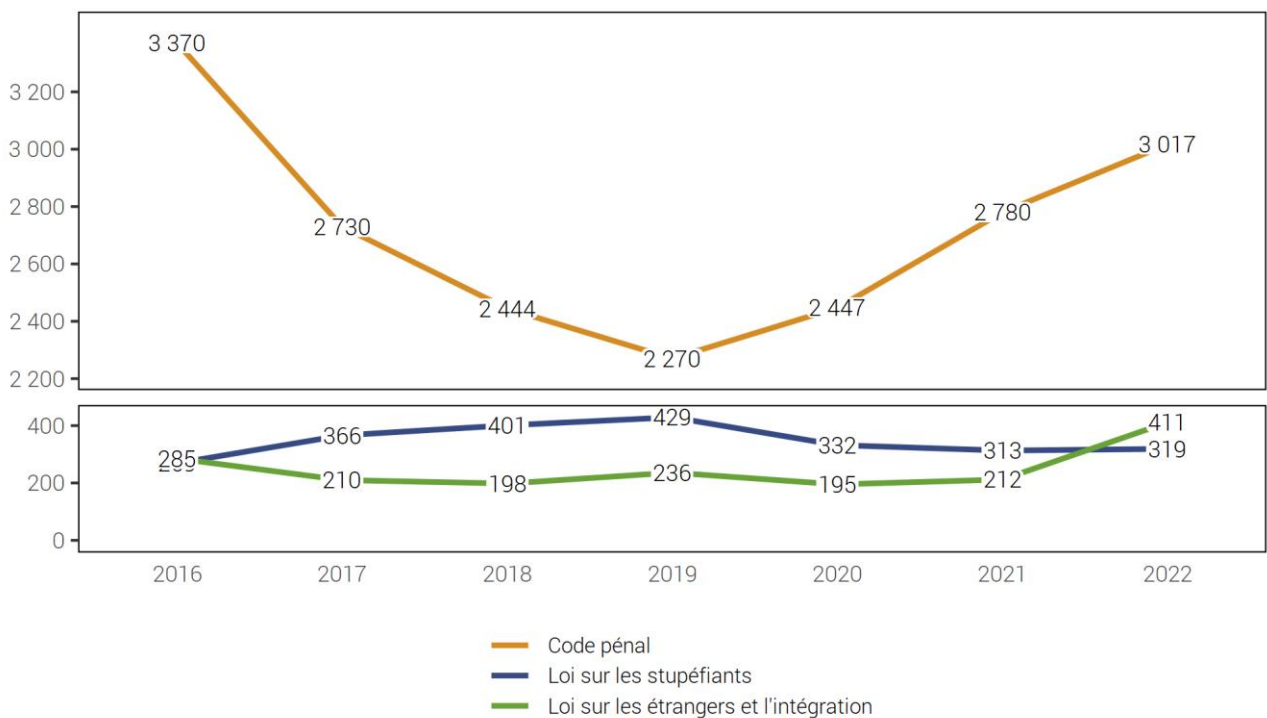
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Code pénal (CP)	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017
Loi sur les stupéfiants (LStup)	269	366	401	429	332	313	319
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	285	210	198	236	195	212	411

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

Infractions selon la loi

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

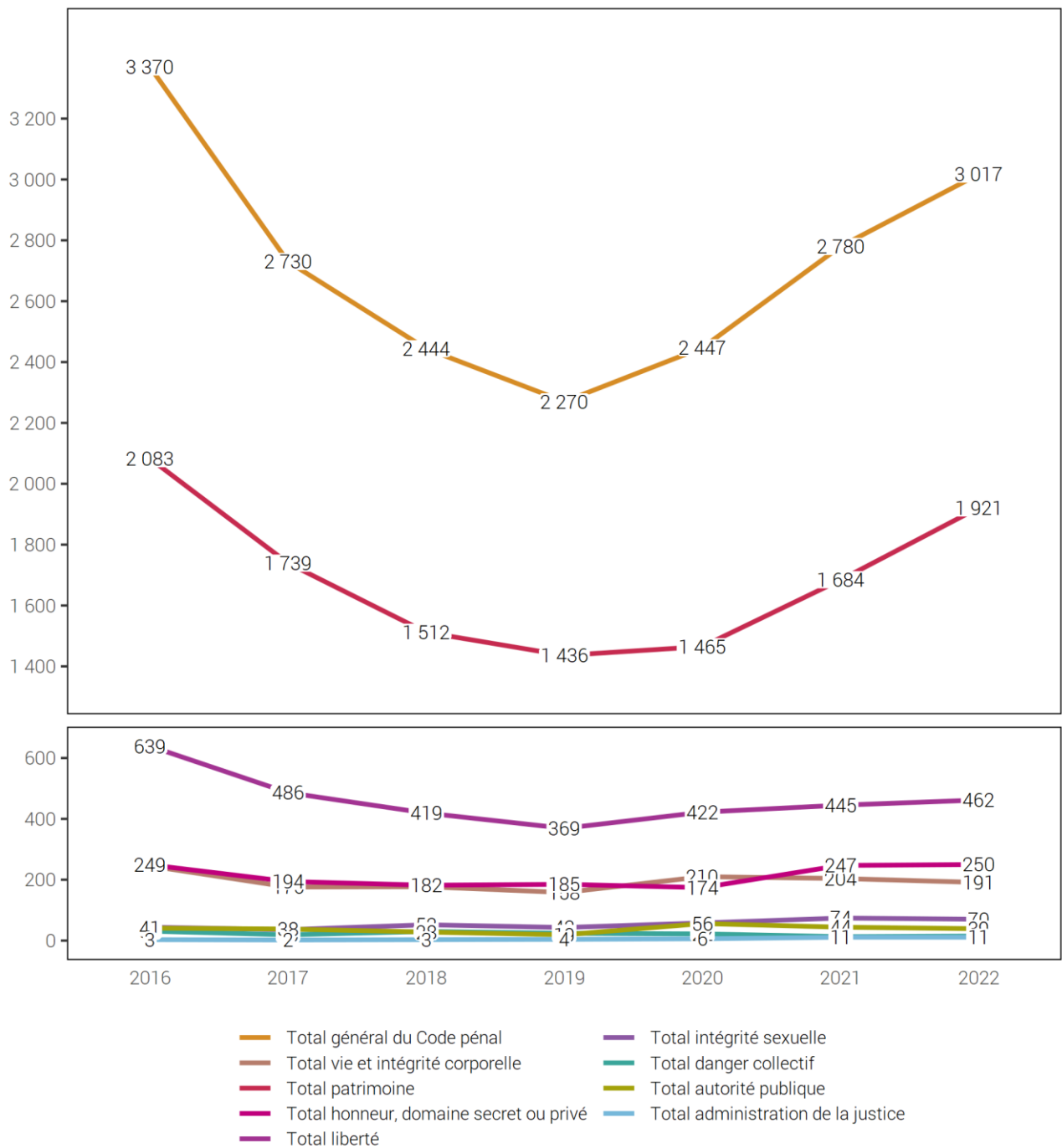
Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total général du Code pénal	3 370	2 730	2 444	2 270	2 447	2 780	3 017
Total vie et intégrité corporelle	245	176	177	158	210	204	191
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	1	1	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	2	2
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	3	2	2	1	2	5
Lésions corporelles simples (art. 123)	99	70	69	48	76	59	56
Total patrimoine	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	942	740	642	588	599	648	822
dont vol par effraction	356	265	225	185	201	146	197
dont vol à l'arrachée	14	2	1	3	4	2	1
Vol de véhicule (art. 139)	274	287	219	221	195	269	295
Brigandage (art. 140)	4	6	4	4	9	4	2
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	302	240	214	232	236	280	240
Escroquerie (art. 146)	57	68	93	92	128	178	226
Extorsion et chantage (art. 156)	6	4	7	8	8	12	12
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	0	0	2	0	1	3	0
Total honneur, domaine secret ou privé	249	194	182	185	174	247	250
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	88	56	56	50	52	57	51
Total liberté	639	486	419	369	422	445	462
Menaces (art. 180)	108	106	92	82	86	115	118
Contrainte (art. 181)	30	25	29	11	19	43	36
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration et enlèvement (art. 183)	2	1	0	0	2	0	0
Violation de domicile sans vol (art. 186)	28	29	11	17	27	35	19
Total intégrité sexuelle	44	36	52	43	58	74	70
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	10	8	11	7	16	14	20
Viol (art. 190)	5	1	3	5	6	3	3
Exhibitionnisme (art. 194)	4	9	6	4	3	12	2
Pornographie (art. 197)	8	6	13	14	17	19	18
Total danger collectif	31	19	30	24	22	13	15
Incendie intentionnel (art. 221)	8	5	8	8	5	2	2
Total autorité publique	41	38	28	19	56	44	39
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	22	16	13	13	14	20	26
Total administration de la justice	3	2	3	4	6	11	11
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	0	1	1	2	1	4	4
Autres infractions du Code pénal	35	40	41	32	34	58	58

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Delémont	2 028	1 551	1 443	1 269	1 333	1 494	1 607
Porrentruy	980	910	764	721	895	987	1 140
Les Franches-Montagnes	362	269	237	280	219	299	270

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Delémont	1 128	878	835	723	627	767	901
Porrentruy	375	331	329	288	386	430	472
Haute-Sorne	233	229	205	172	241	263	215
Saignelégier	146	110	78	113	76	80	105
Courrendlin	145	104	74	87	144	133	102
Courgenay	68	70	41	45	37	70	97
Boncourt	40	60	93	64	63	70	86
Courroux	143	83	74	75	79	73	86
Courtételle	60	68	54	70	47	83	73
La Baroche	42	23	39	18	37	36	60
Le Noirmont	77	50	46	59	38	69	60
Fontenais	24	30	16	28	22	37	58
Val Terbi	93	47	69	47	88	38	58
Basse-Allaine	31	39	35	22	45	38	50
Soyhières	35	28	9	11	18	33	49
Haute-Ajoie	75	38	27	26	30	63	42
Alle	60	56	43	38	51	47	41
Clos du Doubs	40	49	24	39	58	39	39
Les Breuleux	31	29	33	38	22	44	36
Cornol	23	33	32	15	30	23	31
Vendlincourt	22	23	3	13	17	11	31
Beurnevésin	18	23	13	5	4	7	30
Boécourt	33	17	19	10	15	15	28
Develier	49	39	50	14	21	24	27
Fahy	23	12	3	17	15	7	22
Les Bois	52	27	24	41	31	23	18
Movelier	39	9	5	7	6	14	18
Courtedoux	21	16	5	7	7	11	16
Bure	24	7	12	22	17	17	15
Le Bémont (JU)	2	4	4	0	5	2	14
Coeuve	20	9	3	9	15	36	13
Pleigne	6	3	7	5	0	5	12
Bonfol	24	66	23	30	31	18	10
Courchapoix	7	18	8	13	16	2	10
Montfaucon	11	7	15	4	8	11	10
Lajoux (JU)	3	6	9	2	5	17	9
Muriaux	16	19	10	5	14	23	9
Courchavon	12	3	8	5	10	15	8
Dampfreux	4	9	2	2	1	3	7
Grandfontaine	17	4	12	27	7	8	7
Autres communes	98	54	53	54	63	75	42

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

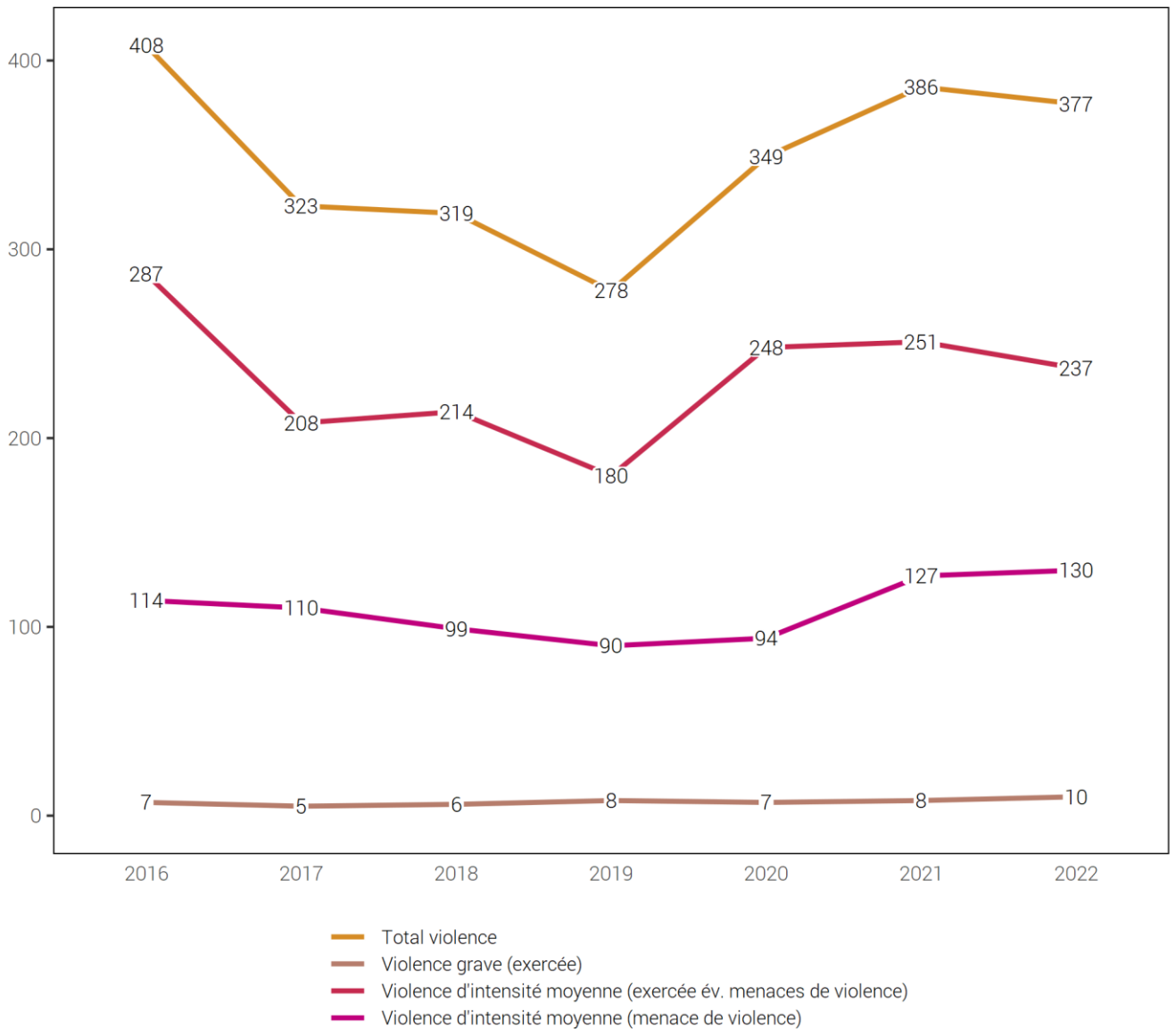
T 40

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total violence	408	323	319	278	349	386	377
Total violence grave (exercée)	7	5	6	8	7	8	10
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	1	1	0	0	0
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	1	0	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	2	2
avec arme à feu	0	0	0	0	0	2	0
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	1
avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
avec violence physique	1	0	0	0	0	0	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	3	2	2	1	2	5
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	0	0	1	2
avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	2	2	2	1	1	3
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	5	1	3	5	6	3	3
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	1	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	287	208	214	180	248	251	237
Lésions corporelles simples (art. 123)	99	70	69	48	76	59	56
Voies de fait (art. 126)	110	79	70	87	90	109	94
Participation à rixe (art. 133) ¹	8	3	12	8	10	0	0
<i>Nombre d'affaires</i>	2	1	1	1	3	0	0
Participation à agression (art. 134) ¹	4	3	11	1	20	5	5
<i>Nombre d'affaires</i>	3	3	4	1	7	3	4
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	4	6	4	4	9	3	2
Contrainte (art. 181)	30	25	29	11	19	43	36
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	2	1	0	0	2	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	8	5	6	8	8	12	18
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	22	16	13	13	14	20	26
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	114	110	99	90	94	127	130
Menaces (art. 180)	108	106	92	82	86	115	118
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	6	4	7	8	8	12	12

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

Infractions de violence

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total infractions de violence domestique	198	105	120	98	143	226	210
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	0	0	1	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	0	0	0	0	0	2
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles simples (art. 123)	26	18	20	6	24	16	7
Voies de fait (art. 126)	36	19	22	29	40	63	30
Mise en danger vie (art. 129)	6	2	2	1	2	4	5
Injure (art. 177)	53	21	24	29	23	61	63
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	3	3	2	4	13	16
Menaces (art. 180)	39	18	18	15	28	41	52
Contrainte (art. 181)	11	8	7	5	7	8	12
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	1	1	0	0	0	0	0
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	3	3	8	2	4	7	3
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (art. 189)	3	3	1	1	1	4	8
Viol (art. 190)	1	0	0	3	4	0	2
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	1	4	0	1	0	0
Autres articles du CP ²	15	8	11	4	5	9	10

²Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis} CP).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total patrimoine	2 083	1 739	1 512	1 436	1 465	1 684	1 921
Appropriation illégitime (art. 137)	25	29	35	39	17	52	49
Abus de confiance (art. 138)	30	16	13	22	10	19	12
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	942	740	642	588	599	648	822
Vol de véhicule (art. 139)	274	287	219	221	195	269	295
Brigandage (art. 140)	4	6	4	4	9	4	2
Soustraction de chose (art. 141)	0	1	0	0	0	2	0
Soustraction de données (art. 143)	4	0	2	0	2	2	6
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	3	2	6	6	0	8	9
Dommmages à la propriété (sans vol) (art. 144)	302	240	214	232	236	280	240
Dommmages à la propriété lors de vol (art. 144)	394	306	249	200	227	168	213
Escroquerie (art. 146)	57	68	93	92	128	178	226
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	21	24	10	10	16	25	22
Filouterie d'auberge (art. 149)	2	0	3	2	1	2	1
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	1	4	2	0	1	0	1
Extorsion et chantage (art. 156)	6	4	7	8	8	12	12
Gestion déloyale (art. 158)	0	1	1	1	5	1	1
Détournement de salaire (art. 159)	0	0	1	0	0	1	0
Recel (art. 160)	7	7	6	3	3	3	4
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	0	0	0	0	0	0	0
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	0	0	0	0	2	0
Autres infractions contre le patrimoine	11	4	5	8	8	8	6

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

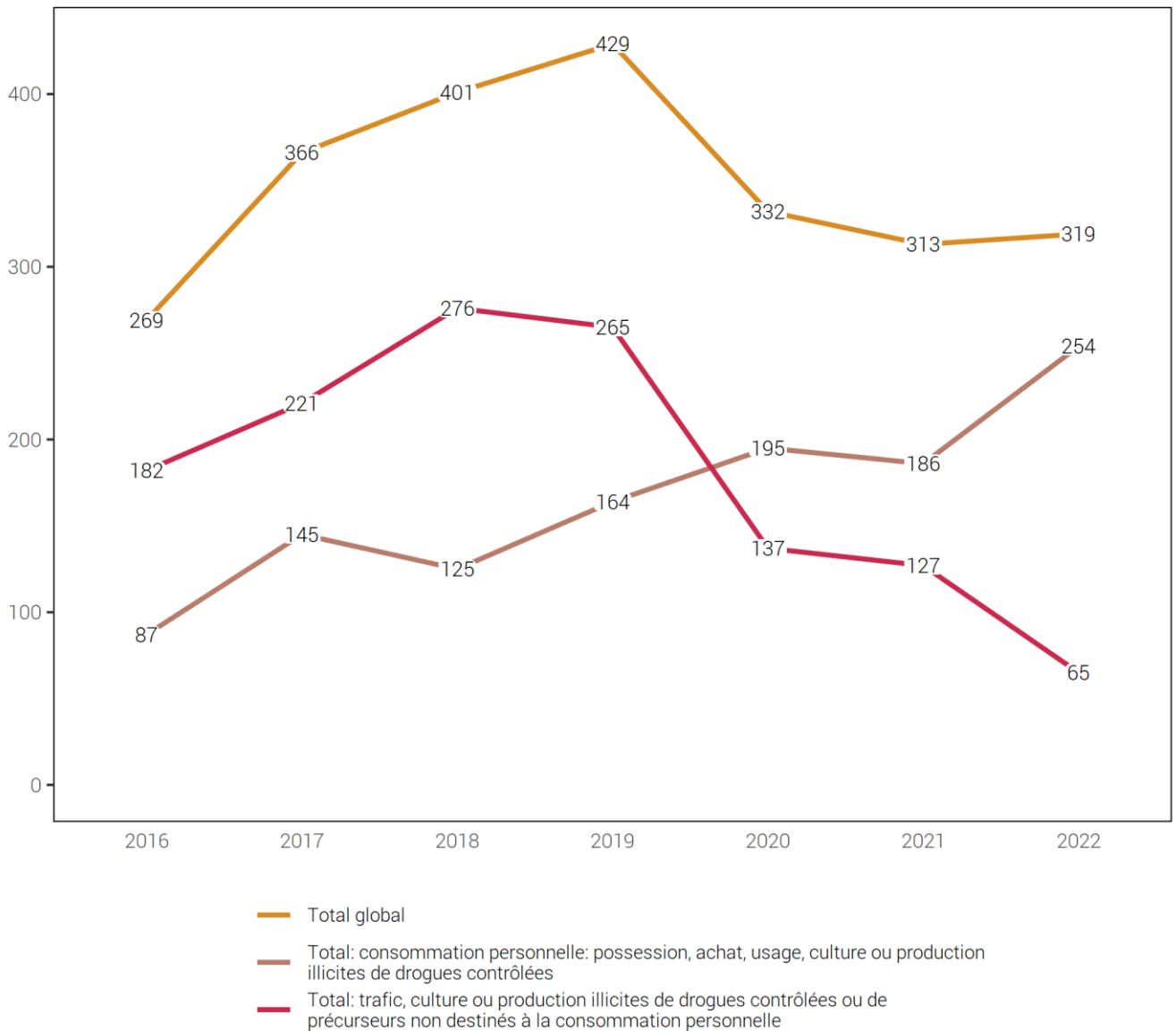
4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants³

T 43

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total global	269	366	401	429	332	313	319
Total : consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites de drogues contrôlées	87	145	125	164	195	186	254
Consommation de stupéfiants	87	145	125	164	132	111	111
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	13	1	6
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	–	–	–	0	3	21	6
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	0	0	47	53	131
Total : trafic, culture ou production illicites de drogues contrôlées ou de précurseurs non destinés à la consommation personnelle	182	221	276	265	137	127	65
dont délits	163	186	240	247	120	105	39
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	8	9	5	7	4	6	2
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	7	4	0	5	2	8
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	–	11	15
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	148	150	221	227	100	84	9
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	–	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	–	1	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	–	–	–	–	–	1	5
Autres délits de trafic (art. 20)	–	–	–	–	–	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	5	20	10	13	11	–	–
dont crimes	19	35	36	18	17	22	26
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	1	0	0	2	7	1
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	4	2	9	0	2	0	0
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	–	–	–	–	–	2	16
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	5	17	3	5	5	13	9
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	–	–	–	–	–	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	–	–	–	–	–	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	–	–	–	–	–	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	–	–	–	–	–	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	10	15	24	13	8	–	–
Total: autres infractions à la LStup	–	–	–	0	0	0	0
Autres contraventions	–	–	–	0	0	0	0
Autres délits	–	–	–	0	0	0	0

³Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1er janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destinés à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 44

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Porrentruy	94	142	174	235	152	163	188
Delémont	138	173	203	175	162	131	121
Les Franches-Montagnes	37	51	24	19	18	19	10

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 45

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Delémont	78	114	124	120	70	73	66
Boncourt	24	31	93	80	43	57	65
Porrentruy	32	68	26	99	48	40	63
Courroux	6	4	10	2	13	4	24
Courgenay	3	4	5	10	10	6	15
Haute-Sorne	16	21	32	24	37	14	10
Fahy	4	2	12	7	0	6	9
Fontenais	7	0	0	4	5	14	8
Clos du Doubs	1	2	5	9	7	2	5
Bure	4	0	4	7	10	8	4
Courrendlin	9	13	9	11	8	10	4
Val Terbi	4	7	4	2	7	2	4
Beurnevésin	0	1	4	0	3	1	3
Boécourt	1	0	4	0	0	0	3
Pleigne	0	2	1	1	2	0	3
Saignelégier	3	14	16	6	5	6	3
Alle	0	5	5	3	2	3	2
Bonfol	0	0	2	0	1	8	2
Haute-Ajoie	5	1	4	7	0	1	2
La Baroche	10	2	1	1	7	8	2
Le Noirmont	15	5	3	6	4	1	2
Lugnez	0	0	0	3	2	0	2
Soyhières	15	2	1	6	10	7	2
Basse-Allaine	2	2	4	5	6	6	1
Cornol	0	0	1	0	0	0	1
Courchavon	0	3	0	0	0	1	1
Courtedoux	0	0	2	0	0	0	1
Courtételle	5	2	9	6	6	3	1
Damphreux	0	0	0	0	0	0	1
Develier	2	1	2	0	6	14	1
Ederswiler	0	0	0	0	0	0	1
Les Bois	3	6	0	2	8	1	1
Les Breuleux	10	14	1	5	0	1	1
Montfaucon	4	1	0	0	0	0	1
Movelier	0	0	0	3	1	0	1
Saint-Brais	0	0	0	0	0	1	1
Saulcy	0	0	1	0	0	2	1
Soubey	0	0	0	0	0	0	1
Vendlincourt	2	20	3	0	5	2	1
Bourrignon	2	0	0	0	1	0	0
Autres communes	2	19	13	0	5	11	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

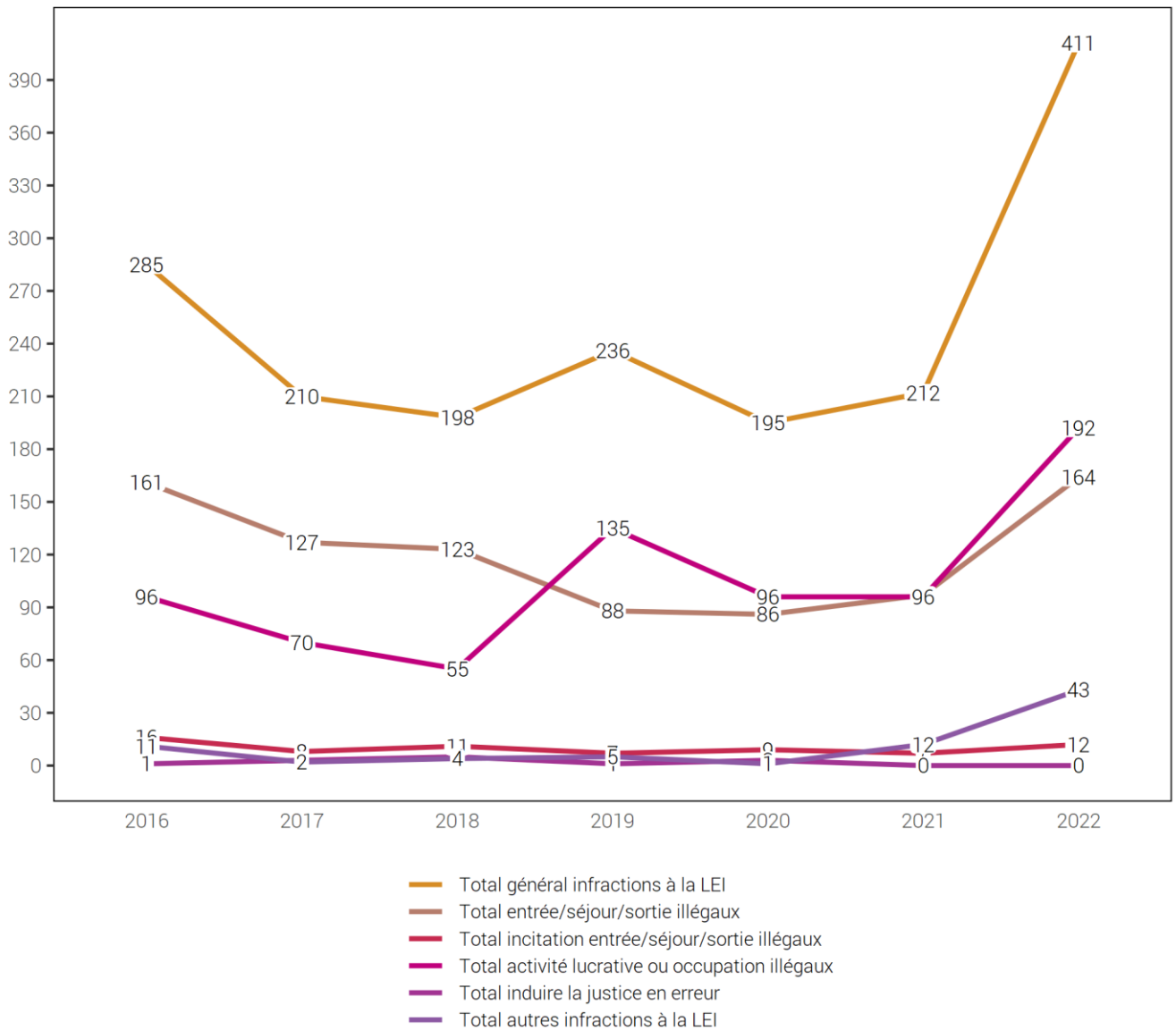
4.1.10 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration⁴

T 46

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total général infractions à la LEI	285	210	198	236	195	212	411
Total entrée/séjour/sortie illégaux	161	127	123	88	86	97	164
Entrée illégale (y.c. par négligence)	44	34	28	23	29	34	89
Séjour illégal (y.c. par négligence)	117	93	95	65	55	57	75
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	0	0	2	6	0
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	16	8	11	7	9	7	12
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	16	8	11	7	9	7	11
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	–	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	96	70	55	135	96	96	192
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	82	66	53	132	90	89	185
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	0	0	0	0	1	0	1
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	14	4	2	3	5	7	6
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	1	3	5	1	3	0	0
Induire la justice en erreur	1	3	5	0	3	0	0
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	0	0	1	0	0	0
Total autres infractions à la LEI	11	2	4	5	1	12	43
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	5	1	0	2	1	0	0
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	2	1	3	3	0	6	41
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	1	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	4	0	1	0	0	4	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	0	0	1	0
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	0	0	0	0	–	–	–

⁴Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.11 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 47

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Porrentruy	106	90	78	145	126	127	274
Delémont	161	109	112	77	56	70	110
Les Franches-Montagnes	18	11	8	14	13	15	27

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 48

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Boncourt	53	50	34	98	80	69	178
Delémont	116	82	87	50	33	41	65
Porrentruy	27	21	17	9	8	12	23
Saignelégier	16	9	1	6	7	8	19
Fahy	9	3	6	10	6	17	18
Bure	4	4	6	1	1	5	13
Courrendlin	26	14	5	6	3	10	12
Haute-Ajoie	1	2	6	9	2	6	12
Haute-Sorne	13	11	10	6	8	4	12
Pleigne	0	1	0	2	5	2	9
Beurnevésin	0	0	0	4	0	0	7
La Baroche	4	1	0	3	0	3	5
Les Breuleux	0	0	0	4	1	1	5
Soyhières	1	0	4	6	1	1	4
Basse-Allaine	0	2	3	2	3	5	3
Cornol	0	0	0	0	4	1	3
Lugnez	0	0	0	2	2	0	3
Val Terbi	0	0	0	0	1	1	3
Alle	4	1	1	2	5	2	2
Clos du Doubs	0	3	2	1	1	1	2
Courchavon	0	0	0	0	3	0	2
Ederswiler	0	0	0	0	0	0	2
Les Bois	0	1	2	0	0	2	2
Bonfol	2	0	0	0	0	0	1
Bourrignon	1	0	0	0	1	0	1
Courgenay	0	1	1	3	3	3	1
Courtételle	0	1	0	0	0	2	1
Grandfontaine	0	0	0	1	0	0	1
Le Noirmont	0	0	0	2	5	2	1
Movelier	0	0	0	0	0	2	1
Boécourt	2	0	0	0	0	4	0
Châtillon (JU)	0	0	1	0	0	0	0
Coeuve	1	0	0	0	0	0	0
Courchapoix	0	0	0	0	0	0	0
Courroux	2	0	5	5	3	1	0
Courtedoux	0	0	0	0	0	2	0
Damphreux	0	0	0	0	0	0	0
Develier	0	0	0	0	1	2	0
Fontenais	1	0	0	0	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	0	0	0	0	0	0
Autres communes	2	3	7	4	8	3	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

T 49

	2021	2022	Différence
Total incendies	16	12	-25%
dont cause inconnue	5	4	-20%
dont cause technique	10	8	-20%
dont cause naturelle	1	0	-100%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	8	7	-13%
dont cause naturelle	7	3	-57%
dont autre cause	0	3	–
Total suicides	32	32	0%
dont par arme à feu	5	4	-20%
dont par pendaison	6	3	-50%
dont par noyade	1	0	-100%
dont par inhalation de gaz	0	2	–
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	2	3	50%
dont par collision	1	3	200%
dont par précipitation dans le vide	3	3	0%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	2	1	-50%
dont par immolation (par le feu)	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	12	13	8%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	1	3	200%
Total accidents (sans LCR)	9	14	56%
dont de travail	6	9	50%
dont de sport ou loisir	2	3	50%
dont noyade ou accident de plongée	1	1	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	1	–
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	0	0	0%
dont disparue	0	0	0%
dont évadée	0	0	0%
dont en fuite	0	0	0%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2022

© OFS 2023

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

6.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

6.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenu toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

6.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

6.2.6 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidante permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidante permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

6.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 1^{er} mai 2022. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

6.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

6.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.